



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Sabrina Berrocal
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

06 / 2023

Avant la séance, présentation par la Municipalité et discussion sur le projet de nouvelle péréquation financière Canton/Commune. *(Cette présentation est jointe en annexe au présent procès-verbal)*

1. Appel

75 personnes présentes, 24 personnes absentes, dont 2 sans excuse (MM. Loïc Brawand et Martino Rizzello)

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente annonce les modifications suivantes :

- 5.2. En remplacement de M. Christian Roh (PLR), démissionnaire (reporté à la séance du 5 octobre 2023)
- 6.1. D'un membre et d'un membre suppléant-e à la Commission de gestion, en remplacement de M. Grégoire Gavin (da.), démissionnaire et de Mme Sabrina Berrocal (da.), nommée à la Présidence du Conseil
- 6.2. De deux membres et d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de M. Christian Roh (PLR), démissionnaire, et à la suite d'une rocade au sein du groupe Vevey Libre (VL)
- 6.3. D'un délégué à la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), en remplacement de M. Jérôme Christen (VL), démissionnaire
- 6.4. D'un membre et d'un membre suppléant-e à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Grégoire Gavin (da.) et de Mme Hélène Gandar (da.), démissionnaires
- 13.5. Interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Insécurité à la Place de la Gare et environs... Ça suffit ! »
- 13.6. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Vevey - Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ? »

Mme la Présidente souhaite que les délais pour transmettre les motions, postulats et interpellations soient respectés autant que possible.

Mme S. Dohr indique que parfois des articles qui paraissent dans les journaux provoquent des réactions et la possibilité de déposer des interpellations en dehors des délais doit être conservée.

Mme la Présidente répond que c'est possible, puisque ces interpellations sont ajoutées à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel qu'amendé.

3. Communications du Bureau et correspondance

- Mme la Présidente présente les quatre tableaux végétaux stabilisés qu'elle a choisis pour orner le mur derrière son pupitre. Réalisés par Mme M. Crisinel (boutique Grandeur Nature), ils ont été mis en valeur par un encadrement de notre collègue, Mme C. Meyer (boutique Cadrabel). Elle espère que cette verdure apportera joie et sérénité dans les débats du Conseil

- Lettre de la Fondation Théodora qui remercie le Conseil pour les jetons de présence de la dernière séance du mois de juin
- Lettre de M. Ch. Roh qui annonce sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra lors de la séance du 5 octobre 2023
- Lettre de la Municipalité qui demande une prolongation de délai réglementaire au 5 octobre 2023 pour répondre à l'interpellation de Mme J. Minacci « Quelles perspectives pour une réduction du temps d'attente des places en crèche »
- Concernant la pétition de M. J.-Cl. Vienne « Sauvons ce cèdre majestueux : non à cette extinction, l'heure est à la rébellion ! », contact a été pris avec les juristes de l'État de Vaud pour déterminer si ce texte est bien de compétence du Conseil. Cet abattage fait certes partie d'un projet global sur lequel le Conseil s'est prononcé, mais il ne figure pas dans les conclusions du préavis et l'abattage d'un arbre relève du règlement sur les arbres, qui est de compétence municipale. Dès lors, cette pétition est renvoyée à la Municipalité
- En 1802, des colons ont créé un comté de Switzerland dans l'Indiana (États-Unis) et une ville de Vevay. Une délégation était présente récemment à Vevey. Les personnes intéressées peuvent voir une photo de cette ville qui nous a été remise à cette occasion
- Dans le cadre du budget du Conseil communal pour 2024, la pertinence et faisabilité du remboursement des frais de garde pour les parents qui participent au Conseil communal a été évoquée. Un sondage sera adressé prochainement par le Greffe municipal à l'ensemble des membres du Conseil afin d'évaluer l'intérêt et les besoins dans ce domaine. Le Bureau examinera ensuite quelle suite donner à cette idée
- Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de répondre au sondage transmis par le Greffe quant à la réception des documents du Conseil en version papier ou numérique
- Nous avons reçu une demande du Centre d'études de la démocratie d'Aarau qui réalise une enquête auprès des parlementaires des communes et des villes de Suisse et qui a sollicité l'accès aux adresses électroniques des conseillères et conseillers communaux. Décision a été prise de ne pas communiquer ces adresses, mais de transmettre à chaque membre du Conseil le lien vers l'enquête, libre à chacune et chacun d'y donner suite, sachant toutefois que dans ce type d'enquête l'échantillon doit être suffisamment important pour que les données puissent être significatives

4. Adoption du procès-verbal des séances des 15 et 22 juin 2023

Mme la Présidente indique que M. M. Dubey était excusé à la séance du 22 juin, et non absent.

M. le Syndic revient sur l'intervention de M. J.-D. Légeret en page 24. On y lit que « M. le Syndic, porte-parole de la Municipalité, balaie d'un sourire une initiative de plus de 2'600 signatures et que la Municipalité affirme haut et fort son souhait d'avancer le plus vite possible dans le sens de ses idées et que la seule chose qui peut la stopper ce sont les prochaines élections ? ». Il souhaite clarifier quelques points par rapport à cette initiative. Lorsque la Municipalité l'a reçue, elle a émis le souhait de recevoir les pétitionnaires pour avoir quelques précisions sur leurs intentions et les demandes de la pétition. Il qualifie la discussion de constructive, même si les gens n'étaient pas forcément d'accord sur tous les points. Puis la Municipalité a préparé une communication au Conseil, qui répondait aux éléments de la pétition et aux éléments qui avaient fait l'objet de cette rencontre. Avant de la transmettre au Conseil, elle a décidé de recevoir à nouveau les pétitionnaires pour leur donner sa détermination de vive voix. Même si la Municipalité n'est pas allée dans le sens de la pétition, on ne peut donc pas dire que le dossier a été balayé d'un sourire, d'autant plus que lors de cette séance, une personne du comité de pétition est partie en claquant la porte, puis l'a rouvert en disant « On se reverra aux prochaines élections ». Il a un peu l'impression qu'on cherche à inverser la situation. Toutefois, si pendant cette séance quelqu'un s'est senti heurté par certains de ses propos ou par son comportement, il se dit capable de s'en excuser, mais de vive voix.

M. J.-D. Légeret souhaite remettre les choses dans leur contexte. Il est intervenu à la suite d'un communiqué dans lequel la Municipalité affirmait qu'elle prenait à cœur les remarques de tout un chacun. Il ne voit pas ce qui s'est dit lors de ces rencontres comme une écoute et une entente avec tout le monde. Comme dans le cas du communiqué de Mme G. Kämpf, sur lequel il avait également réagi, qui ne prenait pas en compte un fait important d'un sondage sur les habitudes des commerçants et des clients.

M. F. Baud demande que ces deux interventions figurent au procès-verbal.

M. M. Bertholet croit avoir compris que quelqu'un répercute sur les réseaux sociaux des choses par rapport à une séance où il n'était même pas présent. C'est la porte ouverte à toutes les interprétations ; cela n'est pas très sérieux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal des séances des 15 et 22 juin 2023 est adopté tel que modifié à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

5. Prestation de serment

5.1. En remplacement de M. Ahmed Faouès Al-Mallah (PLR), démissionnaire

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Rolf Schweizer, né en 1963 et domicilié au chemin du Souvenir 3, en remplacement de M. Ahmed Faouès Al-Mallah (PLR), démissionnaire

6. Elections complémentaires

6.1. D'un membre et d'un membre suppléant-e à la Commission de gestion, en remplacement de M. Grégoire Gavin (da.), démissionnaire et de Mme Sabrina Berrocal (da.), nommée à la Présidence du Conseil

La candidature de Mme H. Gandar est présentée comme membre, celle de M. E. Oguey comme suppléant.

Sans autre proposition, Mme Hélène Gandar (da.) et M. Eric Oguey (da.) sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la Commission de gestion de manière tacite.

6.2. De deux membres et d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de M. Christian Roh (PLR), démissionnaire, et à la suite d'une rocade au sein du groupe Vevey Libre (VL)

La candidature de M. V. Marinelli, actuel suppléant, est présentée comme membre pour le groupe PLR, celle de M. R. Schweizer comme suppléant. Pour le groupe Vevey Libre, une rocade est proposée entre MM. J. Christen, qui devient membre, et F. Baud, qui reprend la suppléance.

Sans autre proposition, MM. Victor Marinelli (PLR) et Jérôme Christen (VL) sont nommés membres, MM. Rolf Schweizer (PLR) et Francis Baud (VL) membres suppléants à la Commission des finances de manière tacite.

6.3. D'un délégué à la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), en remplacement de M. Jérôme Christen (LV), démissionnaire

La candidature de Mme A.-F. Simonin est présentée.

Sans autre proposition, Mme Anne-Francine Simonin (VL) est nommée déléguée à la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) de manière tacite.

6.4. D'un membre et d'un membre suppléant-e à la Commission de l'environnement et de l'énergie, en remplacement de M. Grégoire Gavin (da.) et de Mme Hélène Gandar (da.), démissionnaires

La candidature de M. A. Ballif est présentée comme membre, celle de Mme C. Meyer comme membre suppléant.

Sans autre proposition, M. Aurélien Ballif (da.) et Mme Carole Meyer (da.) sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la Commission de l'environnement et de l'énergie de manière tacite.

7. Nomination de commissions

7.1. Prise en considération du postulat de M. Fabien Truffer (LCVL), intitulé « Pour une ville exemplaire en matière d'alimentation durable »

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	Mme	Valérie Zonca
<u>Membres :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	PS	M.	Pierre Butty
	UDC	Mme	Fabienne Despot
	da.	Mme	Helen Foster
	da.	Mme	Hélène Gandar
	PS	Mme	Monique Gavin
	PLR	Mme	Anna Iamartino
	PLR	M.	Rolf Schweizer
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	LCVL	M.	Fabien Truffer

<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	M.	Alexandre Beausire
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	VL	Mme	Sarah Dohr
	da.	Mme	Joëlle Minacci
	Verts	M.	Tom Wahli
	LCVL	---	

8. Information au Conseil communal par ses représentant·e·s au sein des organismes intercommunaux

M. C. Toluoso rappelle que ce samedi 9 septembre, l'Association Sécurité Riviera organise sa Journée de la législature sur le site du Pierrier à Clarens. C'est l'occasion de rencontrer les personnes qui s'occupent de notre sécurité et aussi d'entendre le discours qu'il prononcera en sa qualité de président du Conseil intercommunal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis / Rapports-préavis

9.1. Arrêté communal d'imposition pour l'année 2024 (2023/P21)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

9.2. Demande d'un crédit d'études de CHF 584'000.-, pour l'élaboration des Plans d'affectation Nord-Est et Vieille Ville (2023/P22)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	EAV	Mme	Karine Römer
<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	M.	Francis Baud
	PLR	M.	Alexandre Beausire
	da.	M.	Alain Gonthier
	Verts	Mme	Sophie Métraux
	da.	Mme	Carole Meyer
	PLR	M.	Stéphane Modoux
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	Verts	M.	Tom Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	M.	Pierre Butty
	VL	Mme	Sarah Dohr
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PLR	Mme	Claire Mollet
	da.	M.	Luc Morier-Genoud
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	UDC	Mme	Ariane Verdan
	Verts	Mme	Jennyfer Vincent

10. Rapports des commissions

10.1. Demande d'un crédit de CHF 11'475'000.- pour l'achat d'un terrain à bâtir, rue de Fribourg à Plan-Des-sus (2023/P19)

Rapport : M. Pierre Butty

M. P. Butty rappelle que la Municipalité a déposé un amendement technique au point 3 des conclusions du préavis afin de remplacer le terme « patrimoine administratif » par « patrimoine financier ». La commission a accepté cet amendement à l'unanimité, moins une abstention.

Mme C. Meyer indique qu'à une très large majorité du groupe Décroissance-Alternatives se prononce en faveur de la demande de crédit pour l'achat d'un terrain à la rue de Fribourg. Il salue le travail de négociation de la Municipalité avec le propriétaire, qui a permis d'obtenir un prix bien inférieur à celui auquel aurait pu aboutir l'usage du droit de préemption. Cet achat donnera à la commune la possibilité de mettre durablement en œuvre

des prestations sociales et écologiques qu'il n'est pas possible d'exiger de propriétaires privés. La Municipalité et le Conseil communal auront les moyens de créer sur ce périmètre des appartements à loyers modérés, des surfaces d'activités, des équipements publics. Les 30% des surfaces prévus pour des locaux d'utilité publique permettront en particulier de répondre aux besoins pressants en matière de crèches et d'UAPE. Il sera également possible de favoriser le commerce local et les activités artisanales et sociales. L'option prise de confier une partie de la réalisation à des coopératives d'habitation et la volonté de construire des bâtiments respectant les impératifs écologiques, en termes d'énergie et de matériaux, satisfont également le groupe da. Le parking public de 70 places permettra de réduire le nombre de places de parc en surface et de favoriser ainsi le réaménagement du quartier, les espaces de vie et la végétalisation. Le projet facilitera le réaménagement progressif des rues et de la place Robin, libérées en partie des voitures, selon les principes développés dans le concept directeur et l'étude du stationnement effectuée dans ce quartier. Décroissance-Alternatives souhaite des espaces de vie à loyer modéré qui permettent sur le long terme l'accès au logement pour le plus grand nombre, des quartiers qui respectent le besoin de végétalisation et d'espace public et répondent aux impératifs sociaux, écologiques et de bien commun. Le Conseil communal aura prochainement l'occasion de se pencher sur tous ces aspects quand il discutera du plan directeur communal et de plusieurs plans d'affectation, notamment ceux touchant le quartier. Mais dans l'immédiat, il invite le Conseil à approuver cet achat qui va clairement dans la bonne direction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement technique de la Municipalité est accepté à la quasi-unanimité (une abstention). Les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 19/2023 du 15 mai 2023, concernant « Demande d'un crédit de CHF 11'475'000.- pour l'achat d'un terrain à bâtir, rue de Fribourg à Plan-Dessus »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer un crédit de CHF 11'475'000.- pour l'achat d'un terrain à bâtir de 4'480 m2, rue de Fribourg à Plan-Dessus ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer l'acte de vente à terme ;
3. de porter ce montant au compte des investissements du patrimoine financier selon les règles du MCH2.

10.2. Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023 – 1ère série (2023/P20)

Rapport lu par M. Vincent Matthys

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 20/2023, du 22 mai 2023, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023 – 1e série,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2023 tel que présenté dans le préavis N° 20/2023, pour un montant total de CHF 224'300.-.

11. Réponses aux interpellations

11.1. Interpellation de M. Adrien Colin (da./Interpartis), intitulée « Le monde associatif face à la hausse du coût de la vie » (2023/RI04)

M. A. Colin se dit satisfait de savoir que la Municipalité est sensible à cette problématique et à l'écoute des structures associatives potentiellement concernées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Communications de la Municipalité

12.1. Ouverture d'un compte d'attente de CHF 200'000.- en vue du financement de l'étude de sécurisation du voûtage de la Veveyse aux Toveires (2023/C22)

M. C. Wahli se demande s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir des fonds de la part du Canton pour aider à la rénovation de cet édifice construit à la suite de la réalisation de l'autoroute, qui est donc liée au Canton et située au-dessus d'une rivière qui est elle aussi du domaine cantonal.

M. V. Imhof, municipal, répond que la Municipalité rêverait évidemment de recevoir un peu de soutien de la part du Canton. Sauf que, dans ce cas précis Vevey, avec la vision de l'époque, a pris la responsabilité de ce voûtage, à sa charge pleine et entière.

M. C. Wahli avait déjà eu connaissance de ces informations, mais des démarches ont-elles été entreprises auprès du Canton pour savoir si l'on pouvait remettre en question cette responsabilité 60 ans après les faits ?

M. V. Imhof, municipal, répond que des discussions auront lieu avec le Canton et on en profitera pour leur demander s'ils ont changé d'avis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12.2. Le réaménagement de la place du Marché bloqué par des recours (2023/C23)

Mme E. Carruzzo Evéquo rappelle, comme déjà dit le 2 février dernier, que le groupe des Vert.e.s souhaite que ce projet de la place du Marché puisse aller de l'avant ; la population veveysanne l'attend avec impatience. Il est frustrant de voir le projet de la Municipalité repoussé par ces recours, qui retardent la transformation de cette place si importante pour Vevey, pour son image et pour ses habitantes et habitants. À l'heure de l'urgence climatique et des successions de périodes caniculaires, nous devons transformer cette place pour répondre au besoin de refroidissement des villes. Les Vert.e.s se réjouissent d'un futur, le plus proche possible, où la population veveysanne, les commerçantes et les commerçants, ainsi que les gens de passage, pourront profiter pleinement du potentiel magnifique de ce lieu de vie.

M. A. Colin tient à exprimer, au nom de son groupe, sa profonde déception face au nouveau retard que subit le projet de réaménagement de la place du Marché, déception qui fait certainement écho à celle de l'ensemble de la population veveysanne. Le projet actuel ne tombe pas du ciel. Il est le fruit d'années de concertation, où chaque voix a été entendue, y compris celles des opposantes et opposants. Au fil de ce processus, des compromis ont été trouvés, élaborés, puis approuvés par une majorité du Conseil, y compris sur le nombre de places de parking. Mais approuvés aussi, et surtout, par la population, qui attend depuis des décennies la revitalisation de ce lieu emblématique. Aujourd'hui, face à la nouvelle du report des travaux à janvier 2025, on ne peut que déplorer une situation qui ressemble de plus en plus à une prise d'otage plutôt qu'à l'expression de critiques constructives. Les motivations de certains recours semblent en effet servir moins le bien-être de la population qu'un agenda politique dont le but serait de priver cette Municipalité de la possibilité de mener à bien ce projet. Il est particulièrement troublant de constater que le traumatisme de 1999, lié à la coupe des arbres du bas de la place pour la Fête des Vignerons, constitue encore un point bloquant. Le projet actuel propose une vision plus verte de la place, avec au moins 65 nouveaux arbres, tout en conservant cette vue emblématique sur le lac et les montagnes, qui est un des atouts incontestables de la place. On peut également relever que le mail originel au bas de la place avait déjà disparu depuis les années 1970, remplacé par des plantations anarchiques et foisonnantes, qui cachaient le lac et même les montagnes, comme on peut le voir sur certaines photos d'époque. Pour ce qui est des places de parc, on peut le répéter encore, même si cela a déjà été dit un million de fois : il y a en permanence bien plus de 50 places disponibles en ouvrage à moins de 5 minutes de la place du Marché. On le sait, mais surtout on a les chiffres. En parlant de factuel et de documentation, il invite à nouveau les sceptiques à consulter les nombreuses études existantes. Toutes réfutent la croyance selon laquelle la réduction des places de parcs entraînerait une baisse du commerce, puisque limiter la place des voitures permet au contraire de dynamiser une ville. Les commerces ont tout à y gagner ; ils verraient plus de passantes et de passants, donc plus de personnes susceptibles d'entrer dans leur magasin, etc. En tant que membres élus du Conseil, notre rôle est de servir les intérêts de nos concitoyens et concitoyennes. Ces recours, en dépit de la volonté exprimée par la majorité, sont une entrave à cette mission. Tout retard dans la réalisation du projet porte tort à Vevey et à ses habitantes et habitants. Il encourage donc les personnes qui soutiennent ou qui portent ces recours à réfléchir à l'impact sur la vie des Veveysannes et des Veveysans. La population mérite mieux que des retards incessants. Elle mérite une place du Marché revitalisée, verte et accueillante. Enfin, il remercie la Municipalité pour sa détermination et son

engagement à mener ce projet malgré les obstacles. Il se dit convaincu qu'ensemble, nous serons en mesure de transformer cette place en un espace chaleureux et dynamique, pour le bien de toutes et tous.

M. B. Schobinger regrette lui aussi les retards pris dans ce dossier, mais ne s'en dit pas étonné. Un recours concerne les arbres ; c'est le fruit de décisions prises dès le départ. Concernant les places de parc, il rappelle qu'au début du projet, il avait été dit qu'on n'effectuerait pas les travaux avant que le parking derrière la gare soit pleinement opérationnel et avec 200 places de parc en surface. On ne sait toujours pas quand le parking derrière la gare verra le jour et on réduit encore le nombre de places de parc. On ne peut donc pas jeter la pierre aux opposants. Les partis de gauche sont les champions des oppositions et des référendums sur divers sujets qui amélioreraient aussi la vie des habitants. Qu'ils ne fassent pas la morale aux autres.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Interpellations, motions, postulats, projets de règlement

Mme la Présidente indique que les interpellations distribuées avec les documents de la séance seront lues pour autant qu'elles ne soient pas trop longues. Sinon, elle demandera d'en faire un résumé.

13.1. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Situation des parcs de places de parcs en surface »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. L'interpellateur en donne lecture.

M. A. Dormond, municipal, indique que la Municipalité souhaite répondre par écrit, de manière détaillée et précise. Cela avait d'ailleurs été un vœu de pouvoir inscrire dans le rapport de gestion un bilan des places de parc créées ou supprimées sur l'ensemble du territoire veveysan.

M. M. Bertholet remercie l'interpellateur pour ces questions très intéressantes et pertinentes. Pas sûr qu'on arrive à la même conclusion, mais cette interpellation permettra d'avoir des chiffres concrets et de pouvoir se déterminer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.2. Interpellation de M. Patrick Bertschy (PLR), intitulée « Pour qui ? Pourquoi ? Par qui ? »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. Son auteur en présente un résumé. Membre du comité de l'association Vevey sur Glace, il a l'honneur d'en être depuis un jour le président, succédant à M. Yves Christen.

M. V. Imhof, municipal, s'excuse, au nom de la CITS, par rapport à la manière dont le courrier a été rédigé. Au-delà du refus, c'est le contexte du règlement qui a évolué. 20 manifestations ont profité de la taxe de séjour en 2019, 15 en 2020, une dizaine en 2021 et environ 30 en 2022. La liste de tous les soutiens de ces dernières années et des manifestations qui en profiteront en 2023 est jointe en annexe au présent procès-verbal. Qui a décidé de ce changement ? Le Conseil a voté le nouveau règlement de la CITS. La taxe de séjour génère un certain montant. Ce montant sert pour une partie à payer Montreux-Vevey Tourisme, une partie couvre les frais de fonctionnement de la CITS, l'autre partie représente les montants qui sont distribués pour les manifestations dans le cadre de la CITS, dont 15% de ce montant restant va aux communes pour les petites manifestations. De ce montant des 15% restants, CHF 10'000.- de forfait sont réservés pour les villes, CHF 5'000.- de forfait pour les villages, le solde est réparti en fonction du nombre d'habitants. Cela correspond pour Vevey à environ CHF 32'000.- de subventions à distribuer pour 2023. Ce qui a changé, c'est que toutes les manifestations qui ne génèrent pas de nuitées à proprement parlé (personne ne réserve des nuits d'hôtel pour venir à la patinoire de Vevey, même si elle est absolument vitale pour le monde local), c'est dorénavant à la Ville de leur verser des subventions. Le courrier devait donc plutôt dire de s'adresser à la commune. Pour information, en 2019, environ CHF 3'600'000.- ont été versés pour des manifestations par la CITS, CHF 3'500'000.- en 2020, CHF 2'700'000.- en 2021 malgré le Covid, et 3,15 millions pour 2022.

M. F. Baud demande si la Municipalité connaît le montant total que la taxe de séjour a budgété pour MVT pour 2024. La part qui sera versée à la Ville de Vevey sera-t-elle toujours CHF 32'000.- ou d'un autre montant ?

M. V. Imhof, municipal, répond que le budget définitif n'est pas encore connu, mais ce qui est sûr, c'est qu'une petite part de Airbnb s'ajoutera. Ce sera donc assurément plus, sauf nouvelle catastrophe.

M. P. Bertschy se contente à ce stade de cette réponse. Il se permettra éventuellement de revenir sur le sujet lorsqu'il aura connaissance de la liste des associations qui bénéficient de la taxe de séjour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13.3. Interpellation de Mme Anna Iamartino (PLR), intitulée « Horaires d'ouverture des magasins... Vevey n'en fait qu'à sa tête ! »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. L'interpellatrice en donne toutefois lecture.

M. M. Bertholet remarque que le Conseil a déjà largement débattu de ces questions-là il n'y a pas si longtemps. La réponse est donc connue d'avance. Il revient toutefois sur l'idée que la Municipalité fait tout pour faire fuir les gens de Vevey, que les gens ne viennent plus faire leurs achats à Vevey, que Vevey est une ville morte. Si l'on suit cette argumentation, la Municipalité actuelle, et toutes les municipalités depuis 2011, sont nulles, parce qu'en fait elles n'arrivent pas à faire fuir les gens. Entre 2011 et 2022, Vevey a gagné 1'500 habitants, tous ne font pas leurs courses ailleurs. Au niveau des entreprises privées, publiques ou parapubliques, ce sont 314 établissements de plus. On a gagné 1'055 unités de logement, 507 EPT au niveau des emplois. Certes, seuls 8 EPT dans le commerce, et peut-être pas dans le commerce de détail. C'est effectivement un secteur qui ne va pas très bien et il peut rejoindre l'interpellatrice sur ce point. Hébergement et restauration +152 EPT, voitures +471, motocycles +377. Pour ce qui est de faire fuir les gens, nos autorités sont donc nulles. Les statistiques structurelles 2011-2019 des entreprises par hectare sont très intéressantes. On peut voir où dans la ville on a des gains d'emplois, d'entreprises, ou des pertes aussi. Dans le secteur de la Vieille Ville par exemple, entre 2011 et 2019, avant les effets de la pandémie et la concurrence du commerce en ligne, on a eu 14% d'établissements en plus, l'emploi a grimpé de 7% et les EPT ont augmenté d'environ 4%. Il est tout à fait possible qu'on ait perdu des établissements dans le commerce de détail, mais de manière générale, on vit dans une ville qui est attractive, et ce n'est pas seulement de la responsabilité de la Municipalité ; il y a aussi un contexte général de croissance économique. Mais l'idée qu'on fait fuir les gens avec les horaires des magasins ou une diminution des places de parc ne le convainc pas.

M. Ph. Herminjard se dit lui aussi assez fan de statistiques ; encore faut-il bien les utiliser. Ce que dit l'interpellatrice, c'est que les gens de l'extérieur peinent de plus en plus à venir à Vevey, au détriment notamment du commerce de détail. Le PLR a beaucoup d'amis dans les hauts, contrairement à d'autres partis qui ont peu de contacts avec l'extérieur. On lui dit très régulièrement que les gens ne viennent plus à Vevey, mais qu'ils vont plutôt à Châtel-St-Denis ou à La Tour-de-Peilz.

M. J. André connaît assez peu les statistiques, mais assez bien la vie des gens par son métier de médecin. Travailler tard, ce n'est pas top. On manque le début du Conseil, les séances de commissions, mais aussi la vie sociale et familiale. De plus, des études montrent que c'est vraiment très mauvais pour la santé. Ce sont souvent des mères de famille qui occupent ces emplois-là. Il a de la peine avec les arguments de l'interpellation, qui semblent plutôt liés au confort des consommateurs. On met en balance le confort des consommateurs et la vie des gens. D'autres moyens de faire sont possibles. Quand il travaille 50 heures par semaine, il arrive quand même à faire ses courses. Pour les personnes qui travaillent dans la vente de détail, c'est leur santé qui est en jeu, ce sont aussi des heures où elles ne peuvent pas être avec leurs enfants, etc. Il s'oppose à cela et dit qu'il espère plutôt une baisse du temps de travail pour tous (32 heures par semaine), sans baisse de salaire. Ainsi on aura tous plus de temps pour faire nos courses à des heures correctes et plus de temps à passer avec nos proches.

M. T. Wahli constate une habitude, qu'on ne va pas prendre il l'espère, qui est de comparer des témoignages personnels et des statistiques compilées. Ce n'est pas tout à fait comparable. Il se dit plutôt preneur si l'on a des statistiques qui montrent que les gens des communes alentour viennent moins consommer à Vevey.

Mme E. Carruzzo Evéquo comprend que certaines personnes puissent vouloir une extension de l'ouverture des magasins à Vevey. Cependant, la section veveysanne du syndicat du commerce de détail est opposée à cette extension. Nous devons tenir compte de ces employés et employées qui ont des conditions de travail déjà difficiles. Une CCT communale, voire cantonale, permettrait de régler la situation. De plus, elle rappelle que la ville de Montreux est considérée comme une « commune touristique » et qu'à cet égard elle jouit de dispositions particulières pour l'ouverture des commerces.

M. B. Schobinger remarque que cette question des horaires d'ouverture des magasins fait partie des questions récurrentes à chaque législature. Lors de la dernière, il a été dit que tant qu'il n'y a pas de CCT, on n'entre pas en matière. Est-ce qu'aujourd'hui les partenaires économiques et les syndicats ont signé une CCT, qui pourrait permettre à la Municipalité d'entrer en matière ? Lors des dernières discussions, les principaux bénéficiaires étaient les grandes surfaces, mais l'idée est plutôt d'aider le commerce de détail. Sachant que les petits commerces sont déjà organisés essentiellement au niveau des familles, ils ont déjà des possibilités étendues d'ouverture. Ce sont les employés qui sont concernés. Où en est la CCT ?

M. G. Pilloud n'est pas favorable à la prolongation des horaires d'ouverture des magasins. Néanmoins, même s'il adore les chiffres, il faut savoir utiliser les statistiques et nous asséner des chiffres ne clôt pas le débat. Statistiquement, l'endroit où l'on a le plus de chance de mourir, c'est à l'hôpital. Néanmoins, s'il était victime d'un AVC, il irait à l'hôpital et ne suivrait pas les statistiques en restant chez lui.

M. V. Imhof, municipal, remarque que non, Vevey n'en fait pas qu'à sa tête ; elle a juste un vieux règlement. Un essai de faire accepter des prolongations d'horaires avait été tenté en 2018 ; ce fut un cuisant échec. Ceci a aussi eu pour effet de tendre le dialogue avec les syndicats. Pour rappel, seules 30 personnes avaient répondu au sondage réalisé en 2018 par la SIC et les avis étaient divisés en 2, ce qui en fait une demande indéfendable. À ce jour, le règlement d'ouvertures des commerces doit être revu en ce qui concerne les horaires de fin d'année, qui sont d'un autre temps. Cela suit son cours et vraisemblablement qu'on se dirige, pour la période de Noël à venir, vers la même solution que l'année dernière, où la SIC et UNIA se mettent d'accord. Le bureau de l'économie, du tourisme et des vignes collabore avec la SIC, qui réalise actuellement un sondage auprès des commerces pour mettre une demande motivée sur papier en fonction de ce que les commerçants de l'entier de la ville répondront. À voir ce qui ressortira de ce sondage, si seuls quelques commerces y répondent, comme en 2018, ou alors une vague de commerçants, et peut-être qu'à ce moment-là une CCT sera enfin signée. À l'heure actuelle, il n'y a toujours pas de CCT. On est au même point mort qu'en 2018, les commerçants ne se fédèrent pas et ne veulent pas de CCT. Dans l'intervalle, les demandes qui émanent des commerces sont présentées aux syndicats et à ASR. Mais pour l'instant, les commerçants n'ont montré aucun réel besoin pour une extension des horaires d'ouverture. On espère qu'un jour on aura une discussion globale constructive et structurée pour répondre aux besoins des commerçants, s'il y en a. Il rappelle enfin que pour les personnes qui rencontrent des difficultés à concilier travail, proche aidance, loisirs, enfants, etc., la Ville de Vevey offre une livraison par semaine par le service Dring Dring.

M. V. Matthys ajoute que lorsque le magasin ferme ses portes, ce n'est pas fini pour le personnel et repousser d'une demi-heure la fermeture des commerces, c'est aussi repousser le retour à domicile de 30, voire 45 minutes. C'est aussi quelque chose à prendre en compte.

Mme A. Iamartino remarque que toutes les communes voisines le font, pas uniquement Montreux qui est une ville touristique. C'est une histoire d'une demi-heure la semaine et une heure le samedi. Est-ce que cela signifie que toutes les autres communes mettent en danger la santé de leur personnel et que seule Vevey fait bien ?

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13.4. Interpellation de Mme Diane von Gunten (Les Vert·e·s), intitulée « Soutenir le solaire « Plug & Play »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, a été distribué avec les documents de la séance. L'interpellatrice en donne lecture.

M. P. Molliat, municipal, remercie l'interpellatrice pour ces questions intéressantes à l'aube d'un hiver qui s'annonce à nouveau compliqué. Est-ce qu'il y a des raisons particulières pour que le fonds FEDD ne soutienne pas les panneaux solaires de type « Plug & Play » chez les locataires ? Cela paraît simple d'avoir un kit qu'on branche, mais en réalité il y a un certain nombre d'étapes qui ne sont pas si simples que cela. Rappel des conditions techniques nécessaires à une bonne utilisation sur la durée de ce type d'installation :

- Acceptation du propriétaire
- Annonce au distributeur et certificat de conformité
- Pas plus de 600W par ménage, soit environ deux panneaux solaires
- Le prix : entre CHF 1'000.- et CHF 1'500.- l'installation, suivant la taille
- Un espace de fixation avec ensoleillement optimal et uniforme du panneau (incliné à 20°, plein sud), qui pourra rester sur le long terme (20 ans), ce qui n'est pas forcément évident pour un locataire, qui permet une fixation professionnelle sécurisée, à proximité d'une prise à l'abri qui peut rester branchée à l'année, qui tient compte de l'intégration de l'élément sur le bâtiment (historique/esthétique)
- Injection de courant sur une seule phase (moins d'autoconsommation)
- Aucune autoconsommation si installation solaire déjà présente
- Nécessite un compteur moderne pour décompter l'injection sur le réseau, sinon le courant est « offert » au GRD. Il faut absolument faire une demande formelle de rétribution, cela ne se fait pas automatiquement
- Les garanties d'origines ne peuvent pas être valorisées
- Danger électrique, attention à avoir du matériel aux normes
- Danger en cas d'intervention sur l'installation (sous tension)

Si ces installations ont un aspect didactique intéressant, elles n'ont pas d'intérêt économique, même avec les prix actuels élevés, et un intérêt énergétique très incertain. Si l'ensemble des meilleures conditions possibles sont réunies et stables dans le temps, on peut espérer retrouver son investissement sur une quinzaine d'années. Mais vu le nombre de facteurs aléatoires dans l'équation, il y a nettement plus de chance que ce ne soit jamais le cas. Idem pour l'énergie produite. Pour faire les choses bien, de manière sécurisée, et avoir de bonnes conditions de

production et d'autoconsommation, pour que l'achat fasse sens, c'est donc loin d'être simple. Comment cela s'inscrirait-il dans le cadre de la stratégie communale ? Il rappelle les trois piliers que sont la sobriété, l'efficacité et la production locale et durable. Comme le relève l'interpellatrice, on privilégiera des installations qui dépassent une taille critique raisonnable, à l'échelle d'un bâtiment ou plus, pour des questions évidentes d'efficacité (p.ex. centrale de turbinage de la Veveyse, chauffage à distance à bois ou centrales solaires). Le rapport efforts/résultats fonctionne nettement mieux puisque nos moyens sont limités. Deux exemples : le crédit-cadre solaire que le Conseil a voté il y a quelques mois, qui comprenait une dizaine d'installations sur des bâtiments communaux (=> 450 kWc). Pour un équivalent de production, environ 1'200 plug&play sont nécessaires dans d'excellentes conditions d'ensoleillement. Le turbinage de la Veveyse représente 2.3 GWh/an, soit 2.5% de la demande en électricité du territoire veveysan. L'équivalent de production avec des plug&play représente un peu moins de 6'000 installations, toujours dans d'excellentes conditions et sur plusieurs décennies. Voilà pourquoi l'effort de construction et d'incitation de la commune se porte sur des installations plus grandes. L'interpellatrice considère que « [...] (Cela) laisse les locataires sans possibilité d'agir, passifs face à la crise climatique et à la hausse des prix de l'énergie ». Les prix de l'électricité 2024 ont été annoncés cette semaine. La hausse moyenne des tarifs électrique suisse sera de 18% pour l'an prochain. Sur le réseau de Romande Énergie, sur lequel Vevey se trouve, cette hausse est limitée à 3.9%, donc relativement peu significative par rapport aux 50% de l'année dernière. Les efforts de la Ville liés aux productions ne se concentrent pas sur la sphère des locataires, en revanche les axes de la sobriété et de l'efficacité s'appliquent pleinement. Sur ces deux points, les locataires ont certains leviers d'action. Pour la sobriété : réglage du chauffage, manière d'aérer, passer d'un achat, etc. Pour l'efficacité : éteindre les appareils inutiles, favoriser les appareils économes, manière de consommer, monter un peu la température du frigo, etc. Après l'action de distribution des pommeaux de douche et l'action ECO-logements pour les locataires des bâtiments communaux, la Ville est sur le point de proposer ECO-Logement pour l'ensemble des immeubles du territoire. C'est une action directement ciblée en faveur des locataires. L'action a été présentée à la commission de l'environnement et de l'énergie la semaine dernière, qui l'a approuvée à l'unanimité. Sur les aspects de sobriété et d'efficacité, le FEDD propose de nombreux soutiens à l'échelle des locataires. Pour la première fois cette année, les produits de la taxe sur l'électricité qui alimentent le FEDD seront entièrement utilisés. C'est une bonne nouvelle, mais cela pose d'autant plus la question de la priorisation des mesures subventionnées. C'est un thème qui va nous occuper dans l'avenir pour faire évoluer le catalogue du FEDD, pour tous les publics et en suivant au plus près les lignes du plan climat et de la planification énergétique territoriale. Il n'est pas prévu actuellement d'intégrer le subventionnement des plug&play au catalogue du FEDD, mais cela pourra être réévaluée vu l'évolution très rapide dans ce domaine. Ce n'est pas parce que ce n'est pas subventionné que c'est une mauvaise idée, si tant est que les bonnes conditions soient réunies pour que l'achat fasse sens.

Mme D. von Gunten remercie pour cette réponse très complète et très appréciable. Si parfois les choses sont compliquées, qu'elles s'appliquent à des cas particuliers, elles peuvent malgré tout être intéressantes. De manière générale, elle se dit d'accord avec la réponse, mais pas forcément avec la conclusion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

13.5. Interpellation de Mme Sandra Marques (PLR), intitulée « Insécurité à la Place de la Gare et environs... Ça suffit ! »

Mme S. Marques donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

13.6. Interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Vevey - Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ? »

Mme S. Dohr donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal.

Conformément à la demande de l'interpellatrice, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

14. Questions, vœux, propositions individuelles

Mme C. Pilloud imagine ne pas être la seule à avoir pris connaissance avec plaisir de la nouvelle stratégie d'affichage de la Municipalité. Ne plus mettre l'espace public à disposition pour l'affichage de publicité à vocation commerciale, quelle bonne idée ! Enfin un peu de sobriété visuelle dans notre ville, enfin moins d'incitation à consommer tout et n'importe quoi. La convention qui lie la Ville à la Société générale d'affichage a été résiliée

pour son échéance de 2024 et un appel d'offres sera lancé, mais qu'en est-il de la convention entre la Ville et la société chargée de gérer les panneaux LED aux entrées de ville ? Et surtout, comment la Municipalité entend-elle mettre en œuvre, dans le cadre de l'affichage, sa politique de soutien et de respect en faveur des femmes ? En effet, comment doit-on apprécier la publicité, sur les panneaux qui appartiennent à la Ville, pour le plus grand lupanar de Suisse romande ? Comment dénoncer le harcèlement de rue dont se rend coupable la Municipalité à laisser imposer ainsi, avec un visuel assez explicite, de la publicité pour l'exploitation organisée de femmes, selon toute vraisemblance, en situation de précarité ?

M. le Syndic répond que la convention relative à ces panneaux lumineux a été renouvelée en avril 2020 pour une période de dix ans, soit jusqu'en 2030. Concernant la publicité incriminée, il invite à la dénoncer. Avec la nouvelle loi vaudoise sur les procédés de réclame, une commission est chargée d'évaluer les publicités à caractère sexiste. Elle rend des préavis et ensuite les municipalités peuvent prononcer des interdictions. C'est le cas récemment avec une publicité pour la marque Toyota. La Municipalité s'est souciée de savoir si cette publicité était présente sur notre territoire, ce qui n'était plus le cas. À Lausanne, la Municipalité a décidé de l'interdire sur la base de l'avis de cette commission. La Municipalité n'est pas maître de ce qui est affiché sur les panneaux lumineux, sauf pour la moitié des affichages, qui sont en faveur de la culture et du sport veveysans, ce qui fait partie de la convention. Pour le reste, ne pas hésiter à s'adresser à cette commission ; cela semble la voie la plus efficace.

M. P. Butty remarque que le 1^{er} août dernier, les Veveysannes et Veveysans étaient invités à faire part de leurs idées et envies en matière d'animation de la Fête nationale. Deux urnes étaient à leur disposition, ainsi qu'une adresse électronique. Peut-on savoir quelles ont été les propositions formulées, qui s'en occupe et peut-être déjà ce qui est envisagé pour améliorer le 1^{er} Août 2024 et les suivants ?

Mme G. Kämpf, municipale, indique que cette année, le 1^{er} Août était un peu standard pour laisser émerger des idées afin d'orienter l'appel à projets dont on avait parlé lors de l'adoption du budget 2023. Les quelques propositions de recommencer les feux d'artifice mises à part, on a des souhaits de davantage d'animation musicale, plus tard dans la soirée, des suggestions de spectacles lumineux, arts vivants, danse, chant, quelques propositions de feux (mais fortement déconseillés cette année), des parcours pour les enfants avec des lampions ou un parcours pour connaître l'histoire de la Suisse ou de Vevey. Ce qui est ressorti largement en revanche, c'est le souhait que la place du Marché soit le centre des festivités. Le bilan, c'est qu'il faut vraiment dimensionner la fête pour en tout cas 2'000 personnes. En effet, on a eu des remarques cette année sur la rapidité du service du petit-déjeuner et de l'apéritif. Une séance de débriefing interne est déjà agendée. À la suite de quoi le service procédera à un appel à projets, à des appels d'offres et un appel aux associations pour évaluer le coût des différents projets possibles, qui a envie de participer, tout cela dans le cadre du budget. C'était aussi l'occasion pour des personnes de faire des suggestions diverses sur la vie de la cité, des remerciements aussi, et l'on a même retrouvé quelques pièces de monnaie.

Mme S. Dohr rappelle que Vevey Libre se soucie depuis quelques temps de ces festivités du 1^{er} Août, estimant que Vevey mérite mieux que la situation actuelle. Qu'on parle de 2'000 personnes dans une ville de 20'000 habitants l'effraie beaucoup. Il faut prévoir quelque chose pour l'entier de la population. Mais sans argent, rien ne pourra se faire ; il faudra donc à un moment donné augmenter le budget pour célébrer ensemble l'anniversaire de notre pays. Évidemment que cela fera l'objet de discussions. Il serait peut-être judicieux de réaliser une enquête parmi les commerçants, les habitants, plus proche de toute la population et de tous les secteurs.

M. J.-M. Roduit remarque que dans le quartier de Plan-Dessus, une cinquantaine d'arbres ont été coupés, certains bientôt depuis 15 ans. On nous parle d'urgence climatique, on nous avait dit qu'un master plan avait été élaboré pour remplacer ces arbres. Où en est ce dossier ? Quand ces arbres seront-ils remplacés ?

M. A. Dormond, municipal, répond que le master plan a été présenté il y a une semaine à la Municipalité. Un mandat a été confié au mandataire pour aller plus en détail dans trois projets de rues. Une arborisation conséquente est effectivement prévue à court et moyen terme, qui va suivre l'évolution du quartier, notamment le développement des plans d'affectation. Il ne peut pas donner de date précise, cela doit aussi être coordonné avec le secteur travaux qui reprend ensuite les dossiers pour la partie constructive et la plantation de ces arbres. Mais ce sont des projets qui sont en cours.

M. A. Gonthier ajoute qu'on peut compter les arbres un par un, les places de parc une par une, mais chaque place de parc et chaque arbre se traduit en mètres carrés et, à la fin, cela s'additionne. Pour mettre des arbres, il faut donc enlever un certain nombre de places de parc. On ne peut pas tout avoir.

M. P. Bertschy rappelle qu'il est question de remplacer des arbres abattus, pas de planter de nouveaux arbres à d'autres endroits. Merci donc de ne pas interpréter les propos à sa convenance. Pour sa part, il aimerait avoir des informations sur le résultat de la mise à l'enquête par rapport au collège provisoire prévu au Jardin du Rivage. Qu'en est-il de la suite de ce projet ?

M. P. Molliat, municipal, répond que la mise à l'enquête pour le collège provisoire qui sera situé devant les Galeries du Rivage est arrivée à son terme. Nous avons reçu trois oppositions et les démarches de conciliation ont démarré. Une séance a déjà eu lieu, en allant avec le plus de célérité possible puisque le calendrier est assez serré, mais il ne peut pas en dire plus à l'heure actuelle.

M. C. Wahli invite tous les passionnés d'histoire et les personnes intéressées par l'histoire de Vevey et la période celtique en général à assister ce vendredi dès 17h00 au terrain de sport de Crédeilles à l'ouverture du festival des Celtiques de Vivisco, manifestation qui se déroule autour de la reconstitution historique.

Mme S. Dohr intervient au sujet de l'énorme gâteau rose qui décore le rond-point de la place de la Gare. Qui dit espace public, dit location, contrat. Quel dicastère a loué cet emplacement, pour quel montant et surtout combien de temps ?

M. A. Dormond, municipal, répond que s'agissant de travaux de minime importance, ce sont des décisions qui sont non assujetties à une autorisation de la Municipalité, donc de compétence du service et plus particulièrement de la police des constructions. Cette autorisation étant conforme à des travaux de minime importance, ASR a donné un préavis positif par rapport à cette installation. L'autorisation date du 31 mai et ce gâteau sera présent jusqu'au 30 septembre. Entre-temps, la Municipalité a décidé de réduire l'affichage publicitaire sur l'espace public. Elle traitera donc à l'avenir ce type de demande en s'alignant évidemment sur ce qu'elle a communiqué le 29 août dernier.

M. A. Gonthier rappelle que dans le cadre des élections fédérales, les partis ont reçu il y a peu les instructions du Canton concernant un affichage respectueux de la circulation, qui interdit formellement de poser n'importe quelle affiche qui pourrait distraire le conducteur, encore plus au milieu des giratoires. La stupéfaction de voir ce gâteau rose ne risque-t-elle pas de distraire le conducteur ? Est-ce qu'on n'a raisonné qu'en termes d'autorisation de minime importance ou est-ce que par rapport à l'ordonnance sur les routes il n'y aurait pas dû y avoir tout simplement une interdiction ? Et en quoi cette installation était-elle si urgente, alors que l'autorisation a été donnée en mai, qu'il a fallu faire travailler des gens pendant le week-end pour la poser ?

Mme A. Iamartino ajoute qu'une publicité figure sur ce gâteau. Est-ce que cela ne nécessite pas une autorisation de la Municipalité pour procédés de réclame ?

M. A. Dormond, municipal, rappelle que cela rentre dans les travaux de minime importance et non pas dans les procédés de réclame. Ce n'est pas non plus de la compétence de la DGMR, qui ne peut pas s'opposer à ce type d'installation sur ce territoire-là ; c'est de compétence de la commune.

Mme M. Houriet annonce qu'à la suite d'une interpellation et d'une discussion lors de la dernière séance du Conseil, une table ronde autour des réflexions sur comment agir face aux violences faites aux femmes aura lieu le jeudi 28 septembre de 13h30 à 17h00 à la Salle del Castillo. Elle invite fortement les personnes intéressées à venir discuter et réfléchir ensemble sur cette problématique.

Mme la Présidente indique que des feuillets pour cet évènement ainsi que des rapports annuels de l'ARAS sont disponibles sur la table à l'entrée de la salle.

M. J. Schuler se permet une rapide déclaration sur l'actualité internationale qui nous entoure et nous concerne puisque s'agissant de l'entreprise Nestlé, que nous connaissons tous. Comme l'annoncent l'AFP et les journaux, une grève « illimitée » affecte depuis mardi l'usine Nestlé Waters de Vittel (Vosges) à la suite de l'annonce de la suppression de 171 postes de travail. Selon le syndicat majoritaire, « environ 80% » des 721 salariés sont en grève. Le groupe da. en profite pour leur adresser sa pleine et entière solidarité dans cette lutte qui dépasse très largement les frontières. Depuis quelques années, la multinationale ne considère plus le secteur de l'eau comme prioritaire et cherche à se repositionner sur quelques marques encore suffisamment lucratives. Elle a vendu toutes ses marques d'eau en Amérique du Nord, et celles restantes connaîtront certainement un sort similaire. Il pense évidemment au cas d'Henniez dans le canton de Vaud. Les perspectives s'assombrissent, la crise climatique met évidemment en exergue le pillage d'une ressource vitale que constitue le commerce de l'eau en bouteilles. Côté Vittel, l'assèchement de la nappe est utilisé pour justifier les licenciements. Pourtant, Nestlé, en unique exploitant, n'a pas cessé sa surexploitation à hauteur de 900'000 m3 par an. On peut deviner le plan : reprendre la production une fois la nappe reconstituée, mais cette fois avec bien moins de salariés et salariées. Aux membres du Conseil qui bataillent à tous les niveaux politiques (et avec une créativité parfois aussi cynique que remarquable) afin de maintenir les régimes spéciaux d'imposition, les crédits d'impôt et les déductions fiscales sous le paravent de la compétitivité et du maintien de l'emploi, où sont les comptes ? Aux autres, qui considèrent qu'aujourd'hui ces licenciements sont le problème des travailleurs français, mais qui se retrouveront pantois lorsqu'on nous annoncera le même traitement sur les sites de production suisses, il répond que ce ne sont pas aux travailleurs, peu importe le pays, de payer les caprices en rentabilité des actionnaires et de la direction. Plus encore, il affirme

que seuls les travailleurs et travailleuses seront en mesure d'établir un rapport de force sur lequel nous appuyer pour sortir tous et toutes de la crise de l'eau dans laquelle Nestlé, entre autres, nous conduit. L'arme des travailleurs, c'est la grève. Le groupe da. la souhaite victorieuse et internationale.

M. B. Schobinger n'accepte pas cette leçon de morale. Décroissance-Alternatives veut voir cette entreprise fermer, la vente de l'eau s'arrêter ; il ne faudra pas alors se plaindre des licenciements.

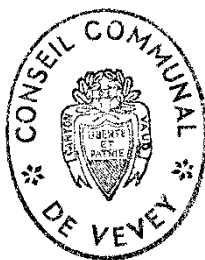
M. P. Bertschy s'interroge sur le fait qu'une majorité de la Municipalité souhaite interdire la publicité commerciale, alors que ce soir, au sein de cet hémicycle, deux membres du parti da. ont cité Toyota et Nestlé.

M. A. Vallotton remarque qu'on a parlé de la place du Marché, des horaires des magasins. Pour concilier tout le monde peut-être, enlevons toutes les voitures de la place du Marché et ensuite peut-être Vevey aura le statut de ville touristique, ce qui permettra d'étendre les horaires des commerces.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h35.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sabrina Berrocal
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (4)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



Nouvelle péréquation vaudoise (NPIV)

**Séance d'information à l'attention
du Conseil communal de Vevey**

Jeudi 7 septembre 2023

Yvan Luccarini
Syndic de Vevey
Membre du comité de l'UCV

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES



Direction générale des affaires
Institutionnelles et des communes (DGAIC)
Union des communes vaudoises (UCV)

Contexte

Contexte : accord institutionnel

- Accélération et renforcement du **rééquilibrage financier** en faveur des communes prévu par l'accord avec l'UCV de 2020
- **Diminution de la progression** de la PCS pour les communes
- Nouvelle répartition entre les communes de la **facture policière**
- **Péréquation intercommunale** entièrement renouvelée
- Plusieurs **engagements mutuels** concernant des sujets de discussion à venir et **mesures transitoires** pour 2024
- Accord ratifié lors des assemblées générales extraordinaires de l'UCV (27 juin 2023) et de l'AdCV (22 juin 2023)

Bases légales mises en consultation

- **Concrétisation de l'accord du 30 mars 2023 entre l'Etat et les faîtières, sur la base des paramètres prévus par celui-ci**
- Projet de révision de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF)
- Projet de révision de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV)
- Projet de nouvelle loi sur la péréquation intercommunale (LPIV)
- Projet de décret octroyant une compensation transitoire aux communes désavantagées par le nouveau système péréquatif
- Rapport explicatif et bilan global (simulation des effets financiers)

Architecture de la nouvelle péréquation (NPIV)

Vue d'ensemble sur la NPIV

Péréquation des ressources

Solidarité sur la base du revenu fiscal standardisé

Dotation minimale

Prélèvement sur les impôts conjoncturels

Péréquation des besoins structurels

Surface productive

Altitude et déclivité

Elèves pondérés

Charges particulières des villes

Couche population

Compensation de la participation aux déficits des lignes de trafic urbain

Factures cantonales non péréquatives

Participation à la cohésion sociale (PCS)

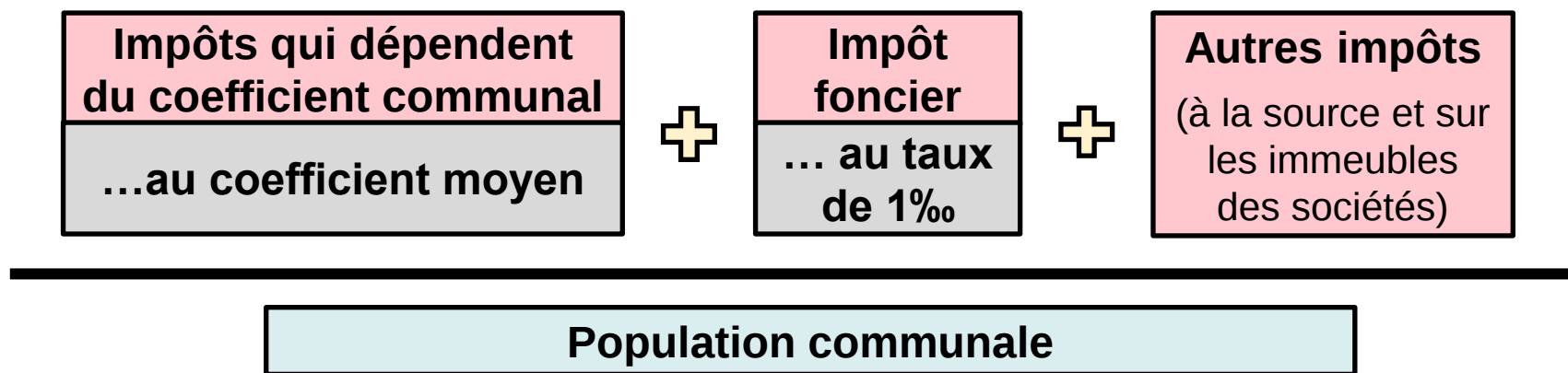
Facture policière

- **Un système de péréquation plus simple, plus transparent, sans effets de bord, non manipulable et plus facile à piloter**

- **Une architecture de base qui reprend ce qui se fait dans tous les autres cantons**

C'est quoi le revenu fiscal standardisé ?

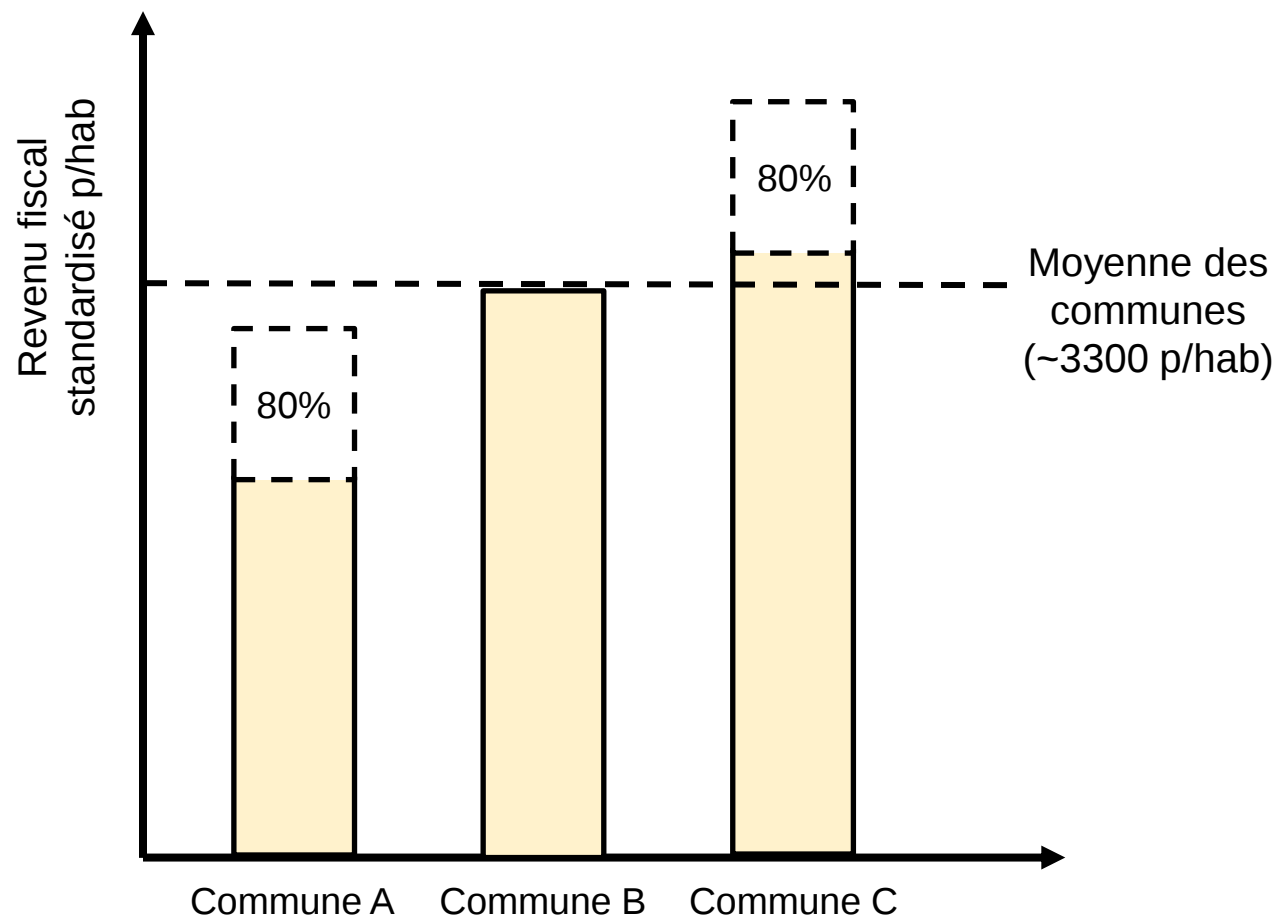
- Revenus fiscaux que chaque commune serait en mesure de générer avec une charge fiscale « standard » = identique pour tout le canton



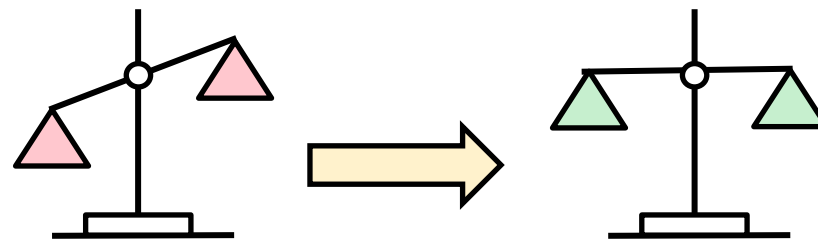
- Selon les chiffres 2022, le revenu fiscal standardisé par habitant moyen de l'ensemble des communes est d'environ **CHF 3'300**

Péréquation des ressources

Solidarité entre les communes sur la base du revenu fiscal standardisé



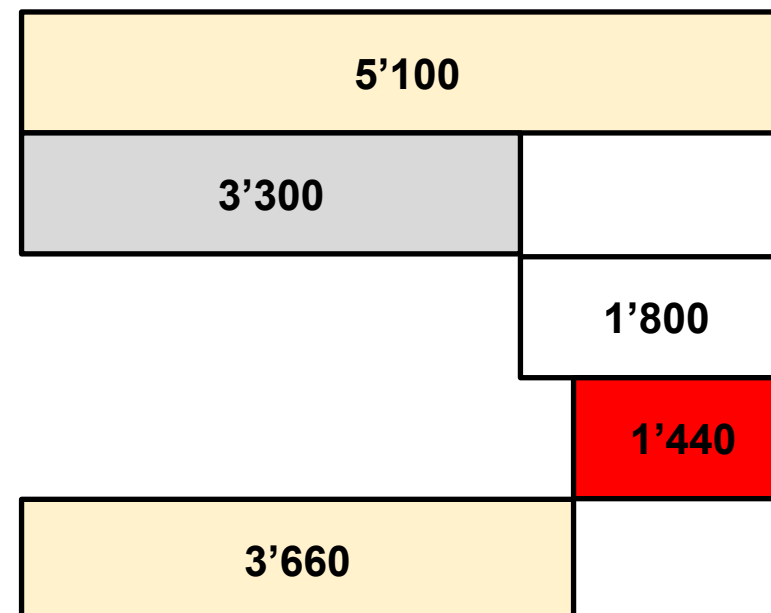
- Les communes au-dessous de la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de leur écart
- Les communes au-dessus de la moyenne participent à hauteur de 80% de leur excédent
- Résultat : à parité de taux, les communes disposent de ressources par habitant plus équilibrées



Exemple de calcul pour une commune contributrice

RFS = revenu fiscal standardisé

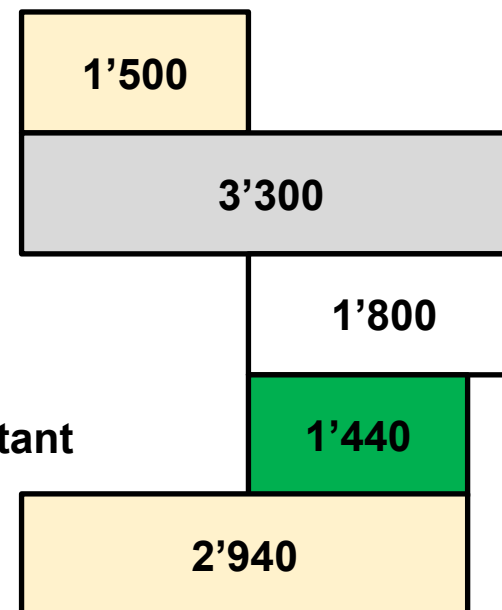
- RFS par habitant de CHF
- RFS par habitant moyen est de CHF
- L'écart par habitant est de CHF
- Versement de 80% de l'écart par habitant
- RFS par habitant après péréquation



Exemple de calcul pour une commune bénéficiaire

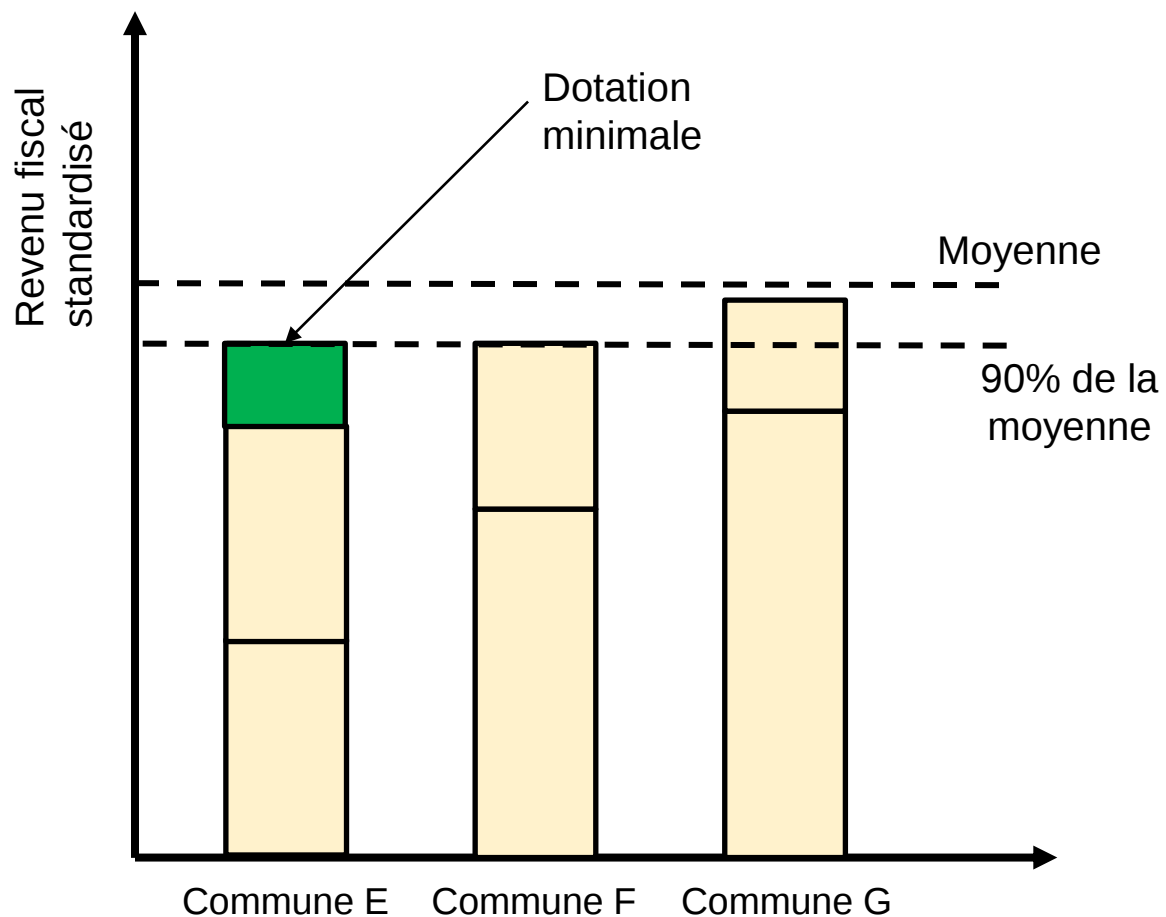
RFS = revenu fiscal standardisé

- RFS par habitant de CHF
- RFS par habitant moyen est de CHF
- L'écart par habitant est de CHF
- Compensation de 80% de l'écart par habitant
- RFS par habitant après péréquation
- NB : si la commune a un taux supérieur à la moyenne, les ressources disponibles par habitant seront supérieures au RFS après péréquation

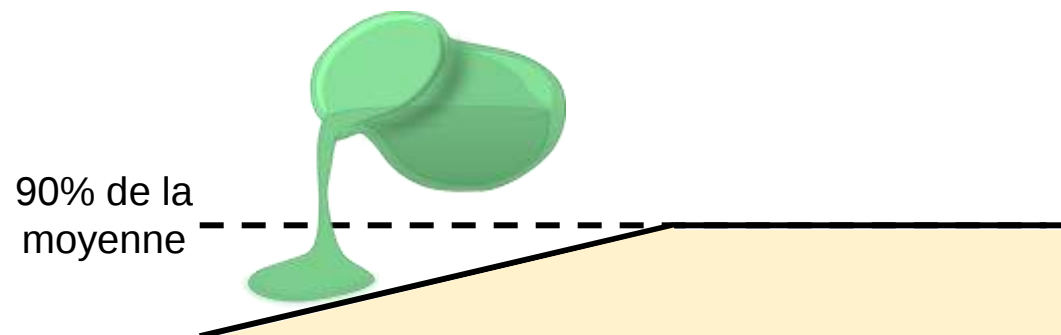


Dotation minimale

Versement en faveur des communes les plus faibles

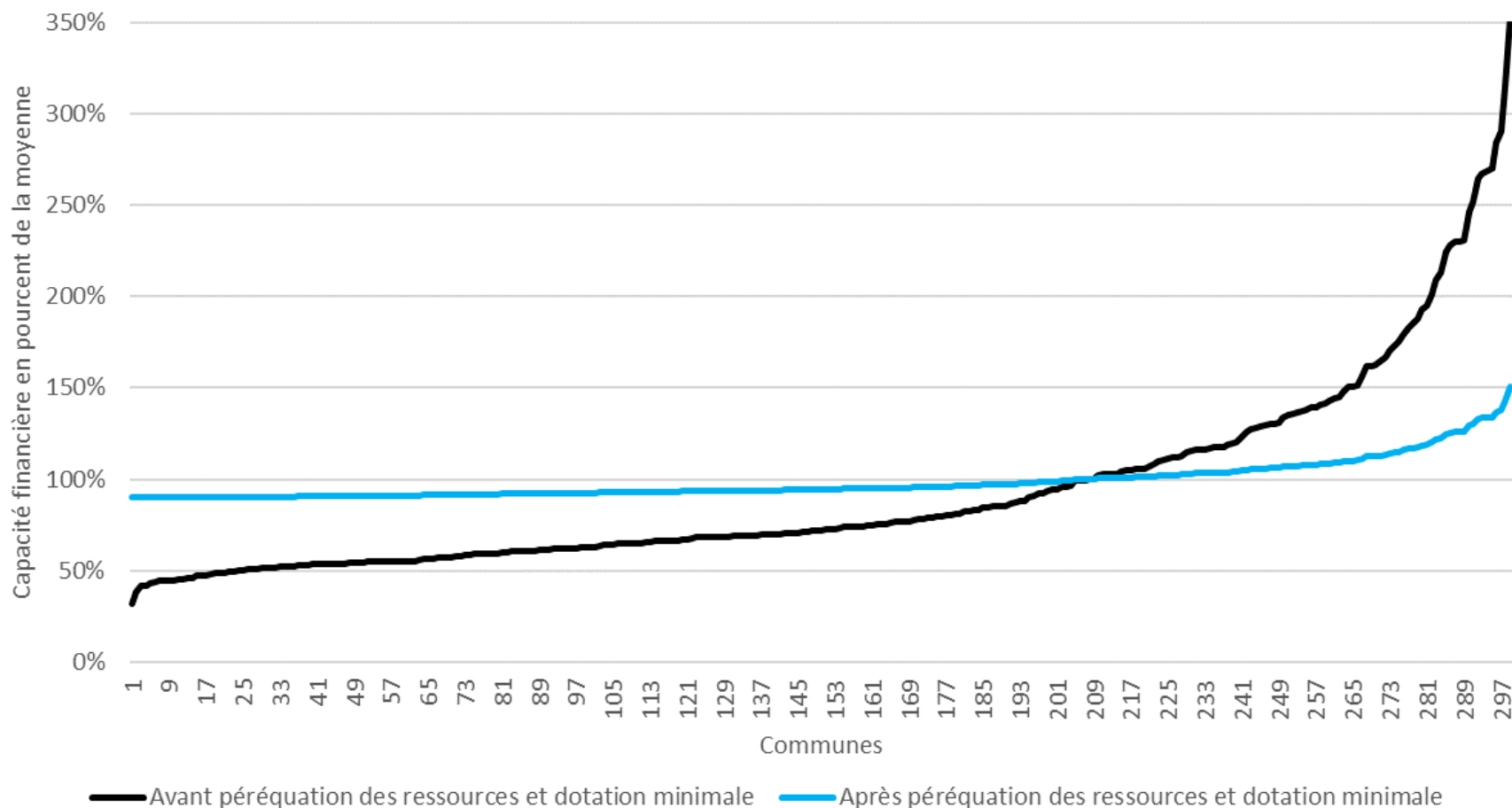


- En faveur des communes qui n'atteignent pas 90% de la capacité financière moyenne
- Financée par l'Etat, dans le cadre de la péréquation verticale / rééquilibrage financier
- Logique opposée par rapport au plafond de l'aide actuel : on aide plus plutôt que plafonner



Péréquation des ressources et dotation minimale

En 2022, CHF 355,4 millions transférés des communes avec une capacité financière supérieure à la moyenne aux communes avec une capacité financière au-dessous de la moyenne + dotation minimale en faveur de 23 communes (montant total de CHF 1,6 millions)



Resserrement des capacités financières entre 90% et 150% de la moyenne

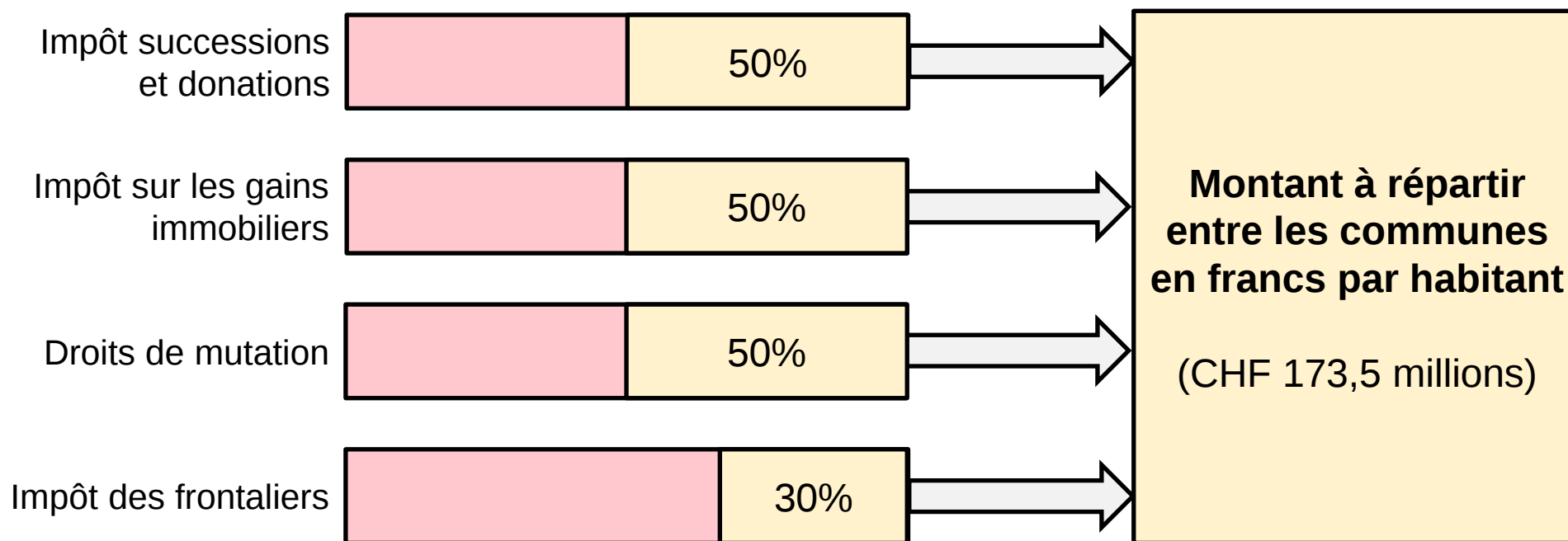
Compensation de 80% des disparités



La NPIV respecte le classement initial des communes

Prélèvement sur les impôts conjoncturels

Mécanisme du système actuel conservé, mais en dehors du financement de la PCS



Nota bene : il s'agit d'impôts qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu fiscal standardisé

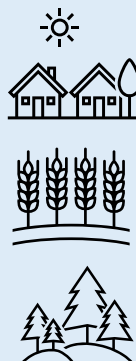
Péréquation des besoins structurels

Principes de base

- But : compenser les communes avec des surcharges liées à des facteurs sur lesquels elles n'ont aucune prise (facteurs structurels)
- Méthode : compenser les communes sur la base d'indicateurs objectifs et non manipulables mesurant des facteurs structurels ($\neq$ dépenses effectives)

Facteurs retenus pour la NPIV

Surface productive



Altitude et déclivité

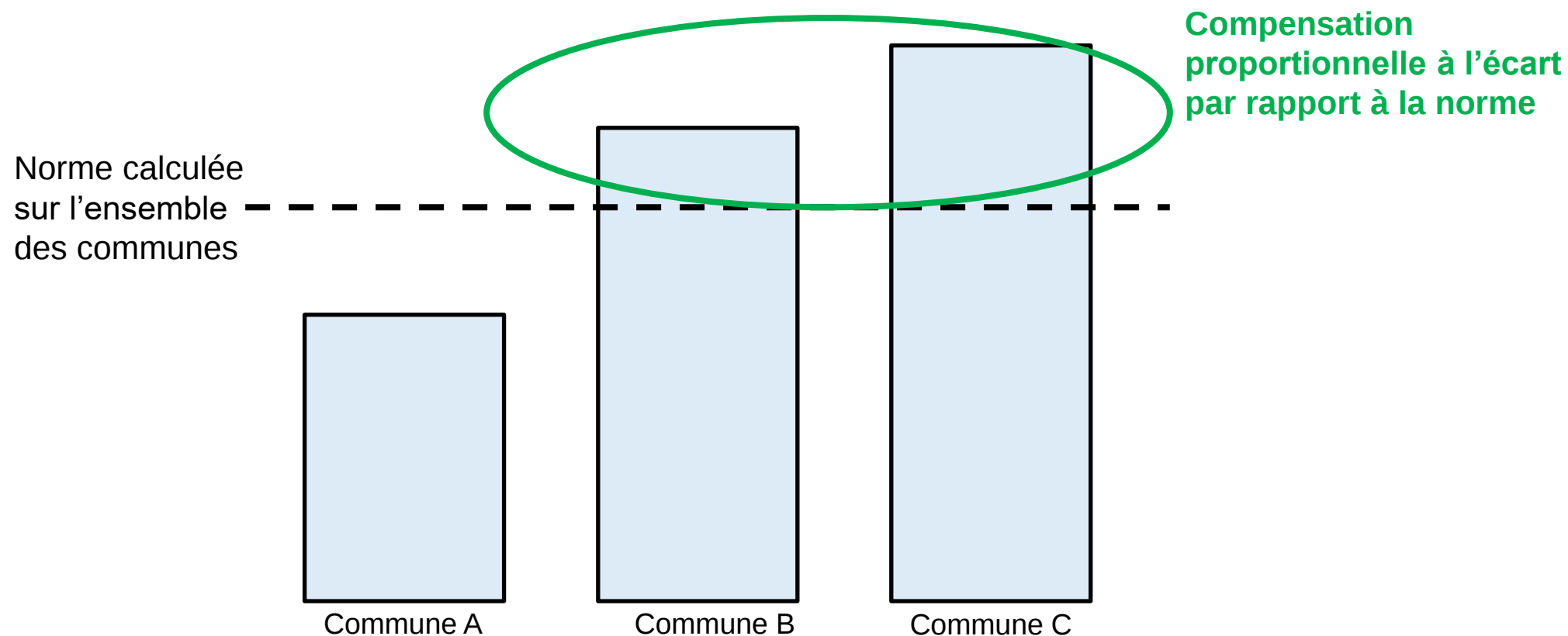


Elèves pondérés



Péréquation des besoins structurels

Principes de base

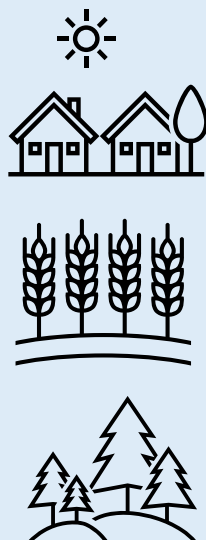


Péréquation des besoins structurels

Surface productive par habitant

1

Surface productive



- Plus le territoire à gérer est important par rapport à la population, plus le coût par habitant de cette gestion est important
- DONC, compensation en faveur des communes avec une surface productive (y compris forêts) par habitant supérieure à la norme

Concrètement :

- ✓ *Norme = 120% de la médiane (0,78 hectares par habitant)*
- ✓ *Une commune de 1'000 habitants sera compensée si elle a une surface productive de 780 hectares ou plus ($0,78 * 1'000$)*
- ✓ *CHF 100 par hectare excédentaire de surface productive*

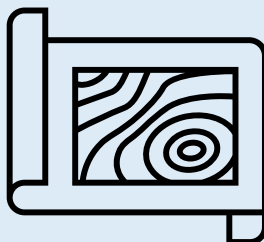
- 134 communes concernées, pour un total de CHF 8 millions

Péréquation des besoins structurels

Altitude et déclivité du territoire

2

Altitude et déclivité



- Des disparités entre les communes peuvent subsister en lien avec les caractéristiques de leur territoire (altitude et pente)
- DONC, compensation en faveur des communes situées en altitude, selon le % de leur territoire avec une forte déclivité

Concrètement :

- ✓ *Compensation en faveur des communes avec une altitude centrale (centre de vie défini par l'Office fédéral de la statistique) de 700m ou plus (compensation partielle entre 650m et 700m)*
- ✓ *Une commune avec X% de son territoire avec une pente de 35% ou plus reçoit X% de CHF 550, par habitant (max 5'000 habitants)*

- 82 communes concernées, pour un total de CHF 14 millions

Péréquation des besoins structurels

Nombre d'élèves pondéré

3

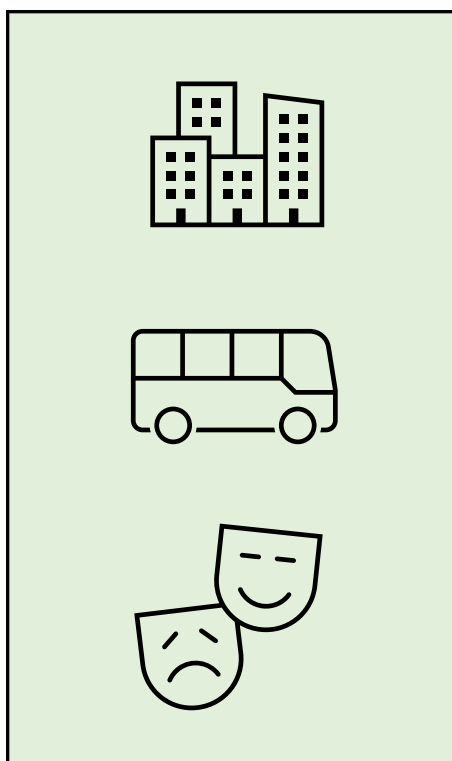
Elèves pondérés



- Le coût par habitant du domaine scolaire dépend en grande partie du nombre d'élèves par habitant de la commune qui sont scolarisés dans des établissements publics
- DONC, compensation en faveur des communes avec un nombre d'élèves « pondérés » supérieur à la norme
- Concrètement :
 - ✓ *Nombre d'élèves + 0.15 par élève avec distance école > 2,5 km*
 - ✓ *Norme = 120% de la moyenne (0,14 élèves pondérés par habitant)*
 - ✓ *Une commune de 1'000 habitants sera compensée si elle a un nombre d'élèves pondérés de 140 ou plus ($0,14 * 1'000$)*
 - ✓ *CHF 4'000 par élève pondéré excédentaire*
- 94 communes concernées, pour un total de CHF 5,6 millions

Charges particulières des villes

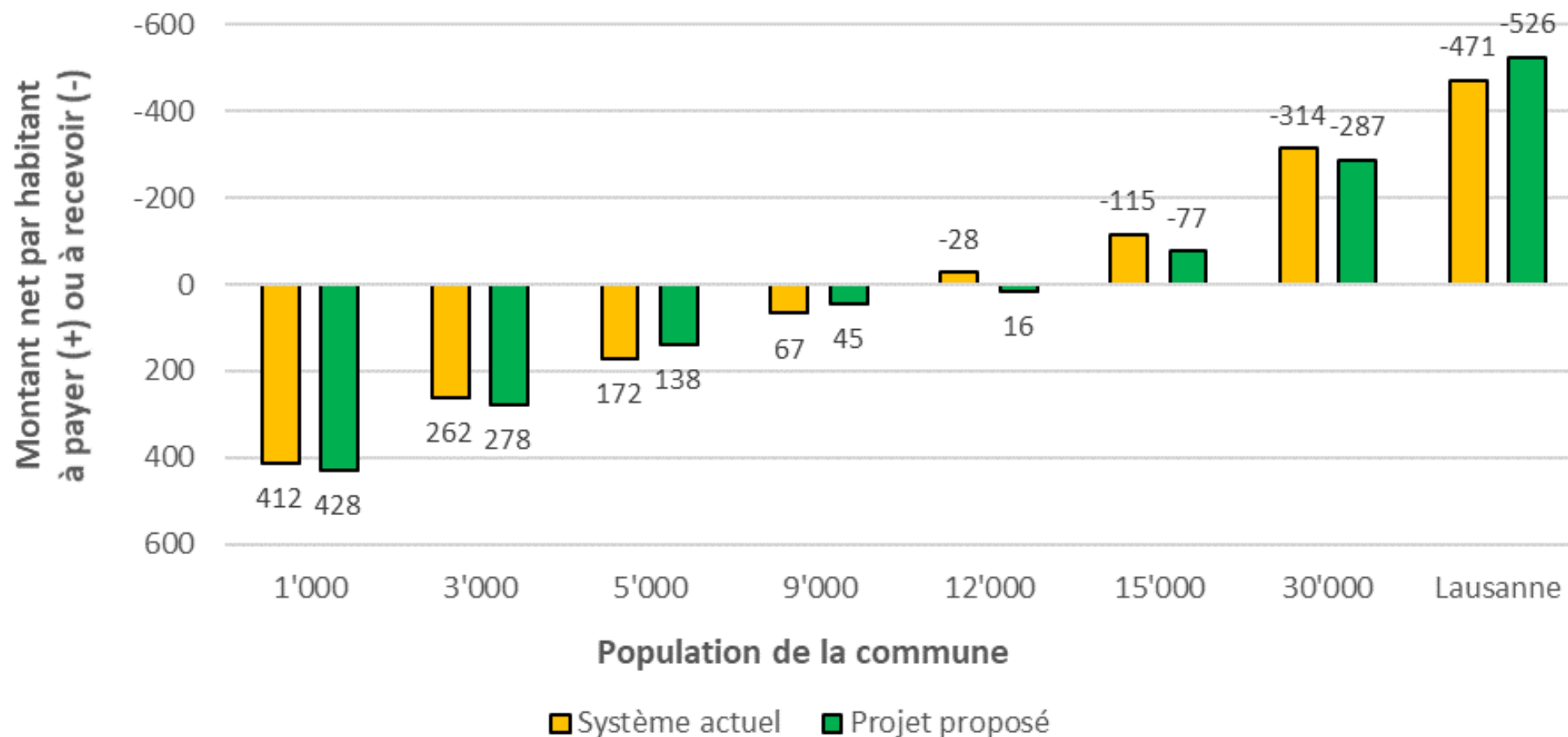
Principes de base et couche population



- Compenser une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont aussi au bénéfice d'une population plus vaste que la leur
- La péréquation actuelle poursuit cet objectif avec la couche population et les dépenses thématiques
- Maintien de la couche population avec des adaptations

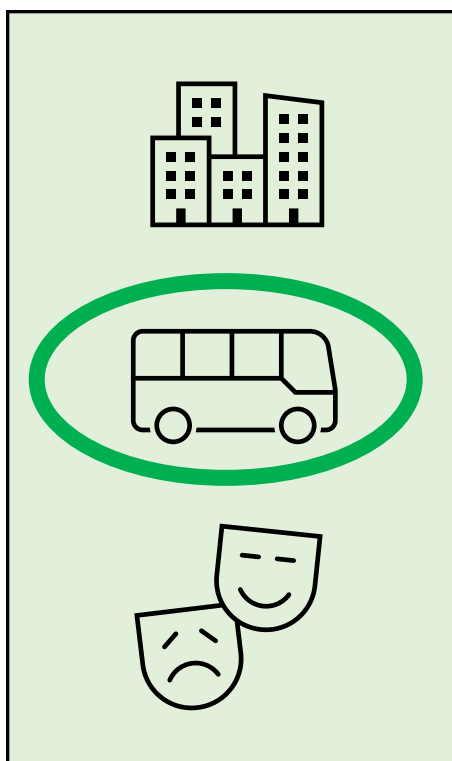
Jusqu'à / habitants	1'000	3'000	5'000	9'000	12'000	15'000	30'000	45'000	Au-delà
Système actuel (montant / CHF)	125	350	500	600	850	1'000	1'050		
Projet proposé (montant / CHF)	125	350	625			1'000	1'050	1'100	1'150

Effets du changement à la marge de la couche population



Charges particulières des villes

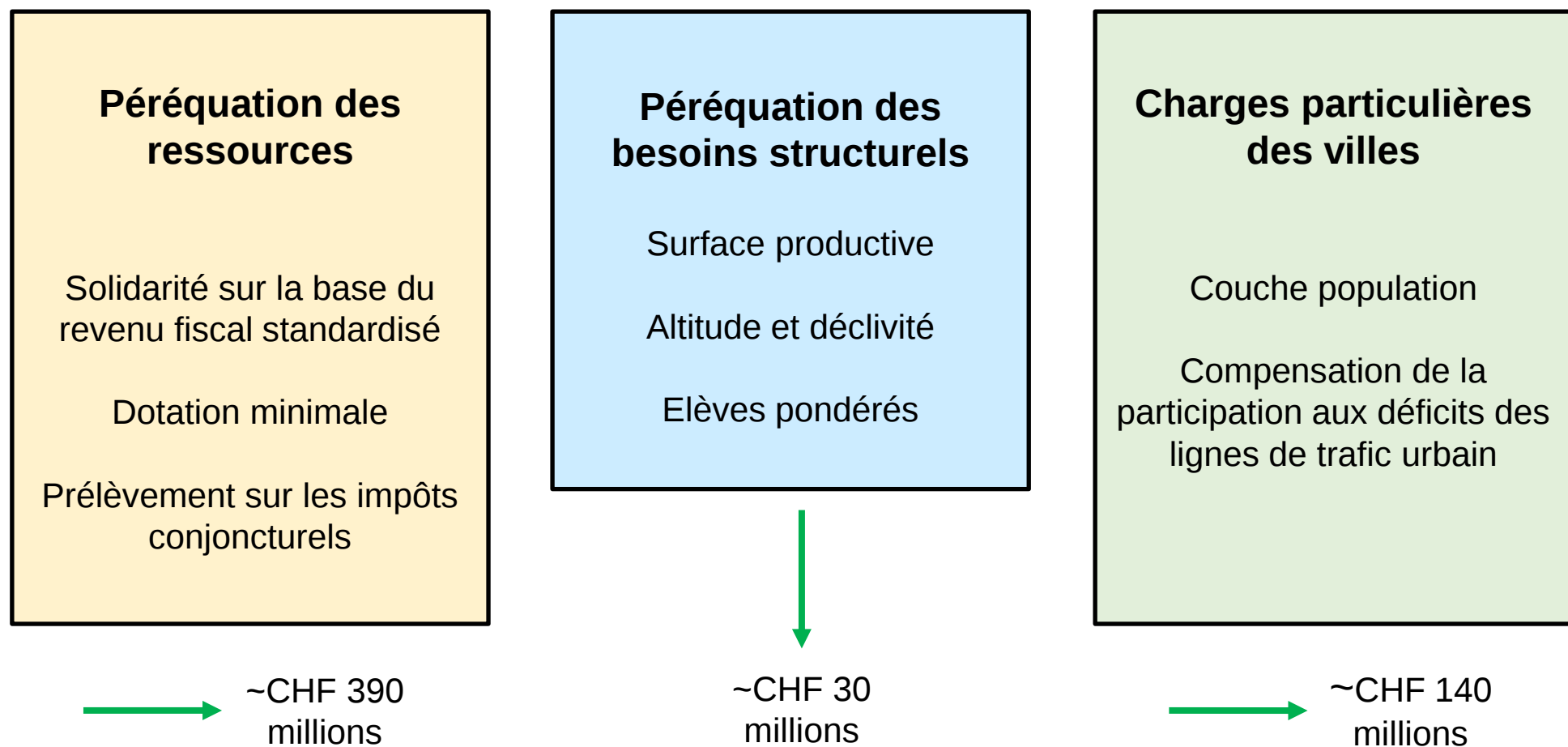
Financement des déficits des lignes de trafic urbain



- **Lignes de trafic urbain** : lignes qui bénéficient d'une subvention de l'Etat selon la loi sur la mobilité et les transports publics LTMP (même critère qu'aujourd'hui)
- Maintien d'une solidarité à 60% entre les communes

- Concrètement :
 - ✓ Si une commune participe à hauteur de CHF X au financement des déficits des lignes, elle sera compensée à hauteur de $60\% * X$
 - ✓ Les compensation versées seront financées par l'ensemble des communes, avec une répartition en francs par habitant
- Pas de prise en compte péréquative pour les **transports régionaux**, car les coûts y relatifs découlent déjà d'une clé de répartition (coefficient de desserte et population)

Retour sur la vue d'ensemble

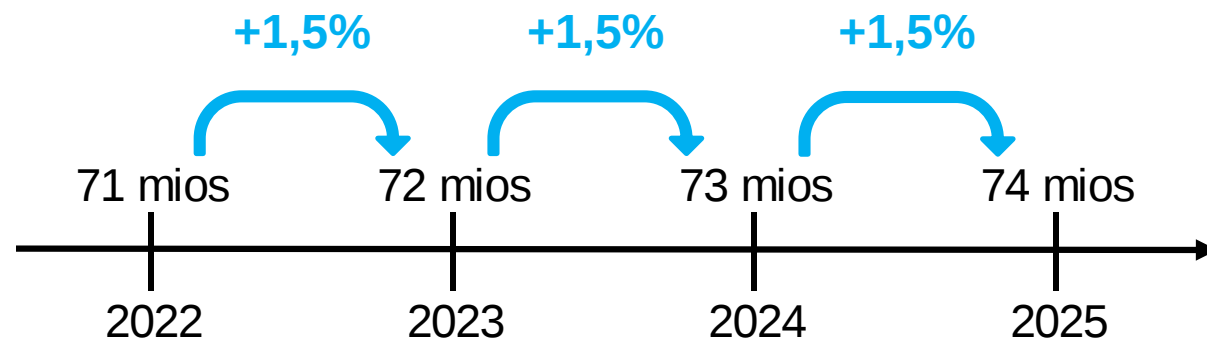


Factures cantonales

Facture policière

Pérénnisation de la méthode de calcul

- Pérénnisation de la méthode de calcul provisoire instaurée en 2012 d'entente entre l'Etat et les faâtières (base + 1,5% par an)



- Etat renonce au principe (prévu par la loi) de facturer le coût des policiers affectés aux missions de police déléguées (+ CHF 30 mios)

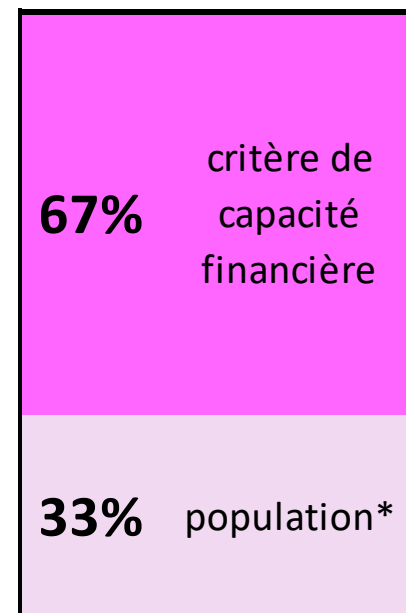


Facture policière

Nouvelle clé de répartition

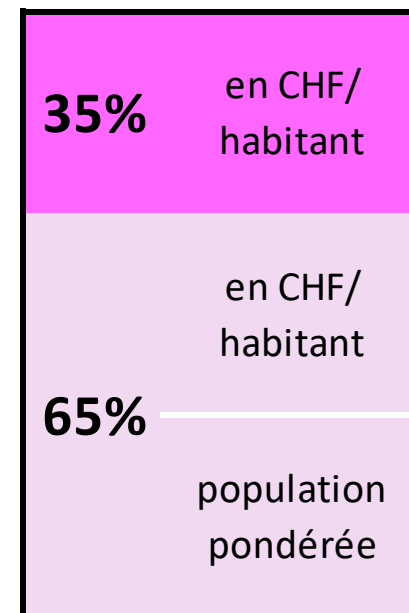
- Socle sécuritaire commun financé par toutes les communes en francs par habitant (35%)
 - Solde (65%) à charge des communes délégatrices, avec une répartition basée à la fois sur la population et sur la population pondérée (50/50)
-
- Socle qui correspond aux prestations de la PolCant en faveur de toutes les communes (analyse SAGA)
 - Meilleure adaptation entre coût des prestations déléguées et montant de la facture policière pour les délégatrices...
 - ...mais la facture reste inférieure aux coûts effectifs de la PolCant grâce à la renonciation financière de l'Etat

2022



*avec plafond basé sur la capacité financière

A partir de 2025



 toutes les communes
 communes délégatrices

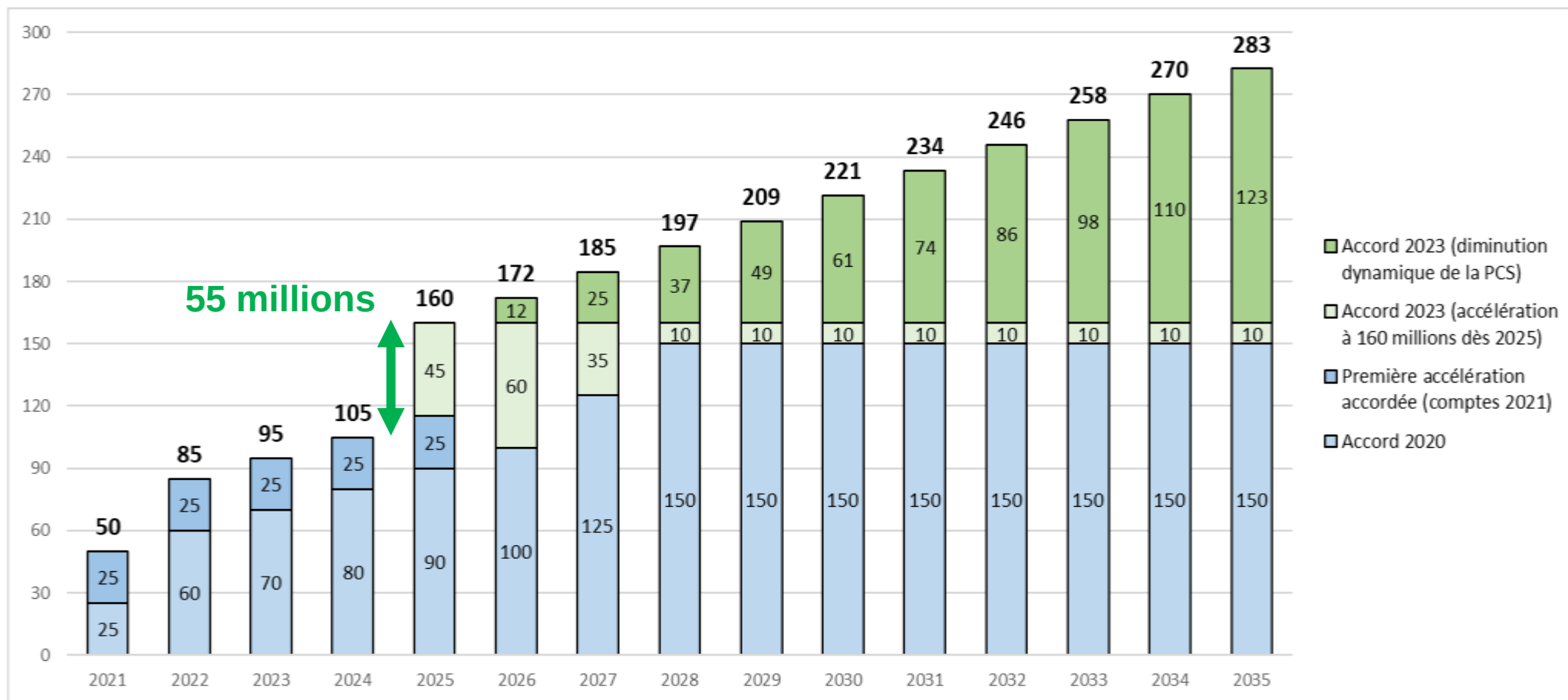
Participation à la cohésion sociale (PCS)

Une nouvelle répartition sans solidarité indirecte

- Répartition sans solidarité indirecte, en francs par habitant
- Principe qu'on retrouve dans tous les autres cantons
- Solidarité indirecte reprise par la péréquation des ressources, ce qui permet de conserver l'intensité actuelle de la solidarité
- Plus avantageux pour 93% des communes de payer 17% des augmentations des dépenses sociales en francs par habitant que 33% des augmentations avec la répartition actuelle (VPI)

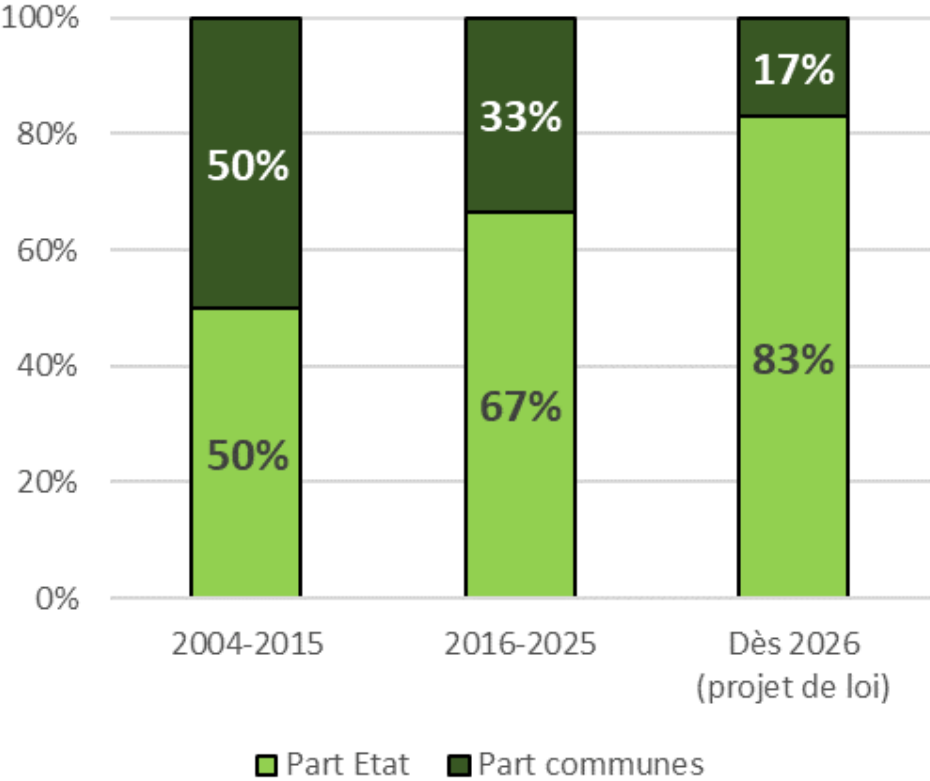
Autres éléments financiers de l'accord du 30 mars 2023

Rééquilibrage financier en faveur des communes





Nouvelle répartition entre l'Etat et les communes des augmentations des dépenses sociales, dès 2026



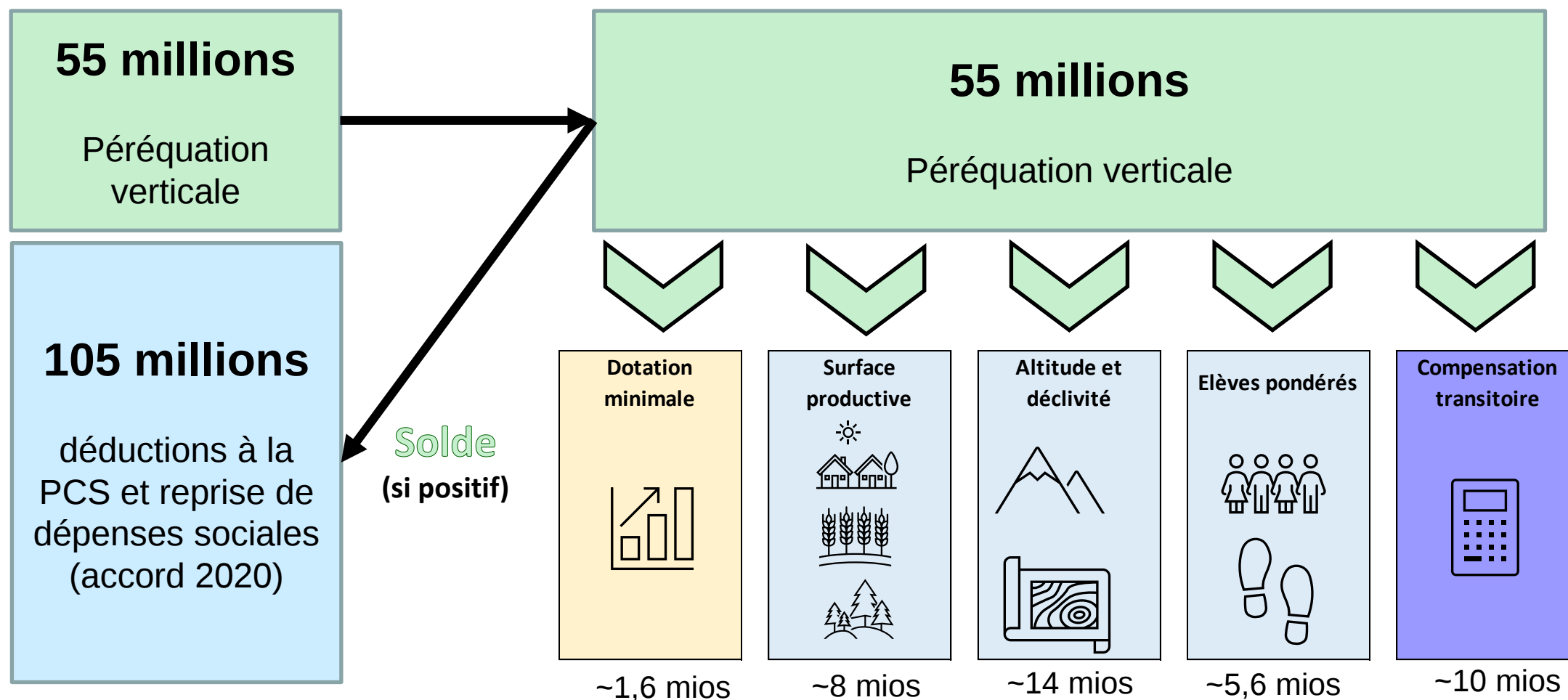
Répartition d'une augmentation des dépenses sociales de CHF 75 millions

	Etat	Communes
2004-2015	37.5	37.5
2016-2025	50	25
Dès 2026	62.25	12.75

-12.25

Allocation d'une partie du rééquilibrage financier (CHF 55 millions) à la péréquation verticale

CHF 160 millions prévu dès 2025



Bilan global NPIV



Bilan global – comparaison

Bilan global NPIV

NB : ce bilan global ne contient pas encore certaines données relatives à 2022. Il sera mis à jour lors de la présentation au Grand Conseil. Toutefois, on peut s'attendre à des changements marginaux entre ce bilan provisoire et le bilan définitif. Les montants négatifs sont à recevoir tandis que les montants positifs sont à verser.

OFS	Communes	Population	Taux
5621	Aclens	557	62.0
5742	Agiez	381	76.0
5401	Aigle	10'943	66.0
5851	Allaman	420	65.0
5701	Arnex-sur-Nyon	240	70.0
5743	Arnex-sur-Orbe	692	71.0
5702	Arzier-Le Muids	2'955	64.0
5511	Assens	1'669	70.0
5422	Aubonne	3'794	70.0
5451	Avenches	4'699	66.5
5744	Ballaigues	1'152	65.0
5423	Ballens	590	73.0
5703	Bassins	1'478	72.5
5745	Baulmes	1'132	76.5
5746	Bavois	1'009	72.0
5704	Begnins	1'939	62.5
5581	Belmont-sur-Lausanne	3'838	72.0
5902	Belmont-sur-Yverdon	434	70.0
5512	Bercher	1'359	79.0
5424	Berolle	305	75.5
5471	Bettens	650	70.0

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Péréquation intercommunale			Factures cantonales		A
Péréquation des ressources	Besoins structurels	Charges des villes	PCS	Police	Total NPIV
680'368	0	302'604	500'685	80'209	1'563'865
-582'211	-48'290	206'987	342'479	54'864	-26'170
-13'740'889	0	486'399	9'836'615	327'225	-3'090'650
429'582	0	228'175	377'536	60'480	1'095'773
231'722	-2'127	130'386	215'735	34'560	610'276
-814'979	-22'078	375'946	622'036	99'649	260'573
2'592'464	-716'393	1'150'707	2'656'237	473'350	6'156'364
-615'425	0	751'137	1'500'257	256'704	1'892'674
6'886'742	0	1'185'697	3'410'410	624'405	12'107'255
-5'002'733	0	996'113	4'223'911	787'936	1'005'226
230'752	-157'105	590'502	1'035'528	169'608	1'869'283
-616'048	-44'103	320'532	530'348	84'961	275'690
-378'424	-269'266	691'792	1'328'568	224'527	1'597'197
-1'548'087	-139'539	584'288	1'017'550	166'238	80'449
-1'120'546	-13'132	546'071	906'986	145'517	464'895
2'791'492	0	835'028	1'742'959	302'190	5'671'669
2'439'853	0	320'111	3'449'962	114'766	6'324'692
-540'628	-31'947	235'781	390'121	62'496	115'823
-1'474'986	-25'854	654'818	1'221'599	204'480	580'057
-265'340	-132'537	165'699	274'163	43'920	85'905
-569'885	-40'922	353'128	584'282	93'601	420'203

Système de péréquation actuel (données 2022 avec dépenses thématiques lissées)

B			
Péréquation directe	PCS	Police	Total actuel
670'527	821'523	95'571	1'587'621
-128'109	106'319	27'032	5'242
-8'152'835	4'779'382	344'599	-3'028'854
400'755	644'978	66'066	1'111'798
215'157	376'763	36'624	628'544
-111'892	315'256	58'980	262'344
2'444'285	3'710'849	483'636	6'638'771
644'968	1'007'812	219'068	1'871'847
4'374'505	7'270'397	686'742	12'331'644
-1'986'863	2'263'186	418'122	694'445
436'448	1'207'489	165'521	1'809'458
-72'409	310'613	52'623	290'827
606'995	1'001'683	197'915	1'806'594
-642'429	459'426	83'696	-99'307
-194'791	470'957	87'616	363'782
1'988'459	3'380'608	324'811	5'693'878
2'232'488	4'106'571	273'345	6'612'405
-34'270	179'909	35'781	181'420
-280'974	583'326	123'484	425'836
13'932	158'104	31'093	203'130
173'622	302'641	67'885	544'148

NB : les communes désavantagées bénéficieront d'une compensation transitoire (100% en 2025 et 2026, 75% en 2027, 50% en 2028 et 25% en 2029)

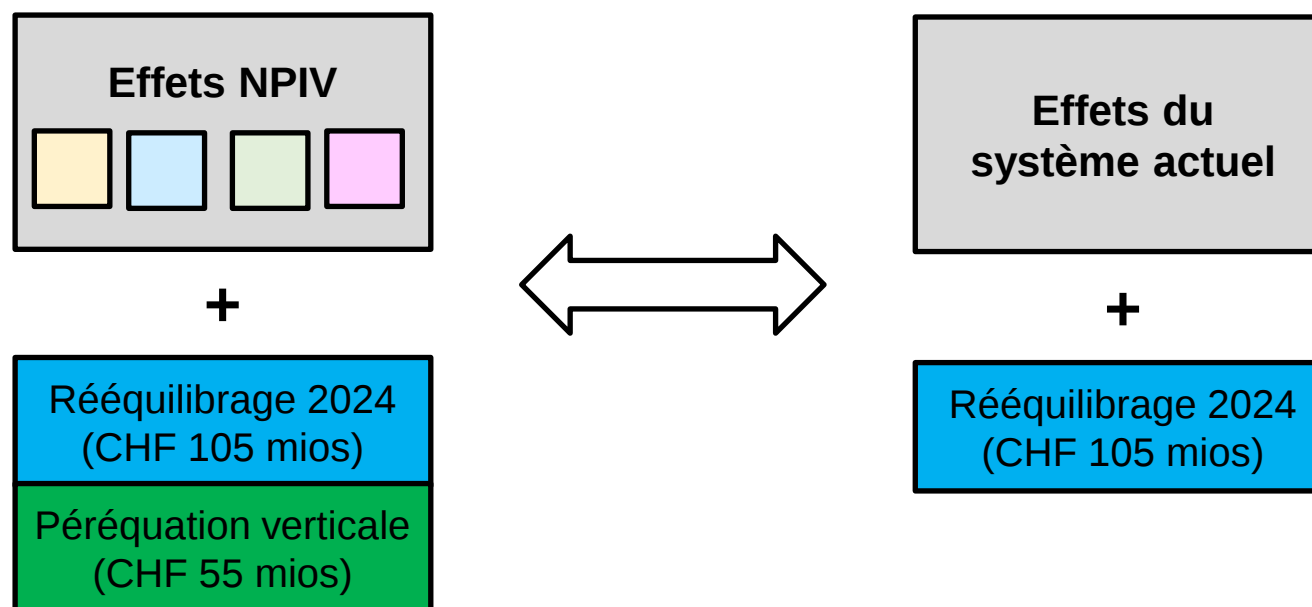
Effets globaux avant compensation		
Nombre des désavantagées	67	
Population désavantagée	199'769	
Montant à compenser	9'907'928	
Différence (A - B)	En % de la capacité financière moyenne	En francs par habitant
-23'757	-1%	-43
-31'412	-3%	-82
-61'796	0%	-6
-16'025	-1%	-38
-18'268	-2%	-76
-1'771	0%	-3
-482'406	-5%	-163
20'826	0%	12
-224'389	-2%	-59
310'781	2%	66
59'826	2%	52
-15'137	-1%	-26
-209'397	-4%	-142
179'756	5%	159
101'113	3%	100
-22'209	0%	-11
-287'713	-2%	-75
-65'597	-5%	-151
154'221	3%	113
-117'225	-12%	-384
-123'945	-6%	-191

Voir section 6.4. du rapport explicatif

Changement dynamique PCS (par an)
-15'394
160
-14'150
-8'602
-4'405
-1'471
-70'717
-19'693
-126'680
-16'122
-15'756
-1'784
-18'224
-39
-2'953
-50'174
-86'663
-753
-5'150
-1'734
-4'149

Explication du bilan global (1)

- Base : données provisoires 2022 – médiane des dernières 10 ans pour les dépenses thématiques « routes » et « forêts »
- Effets du système actuel vs NPIV + CHF 55 mios de rééquilibrage supplémentaire entre 2024 et 2025 (péréquation verticale)

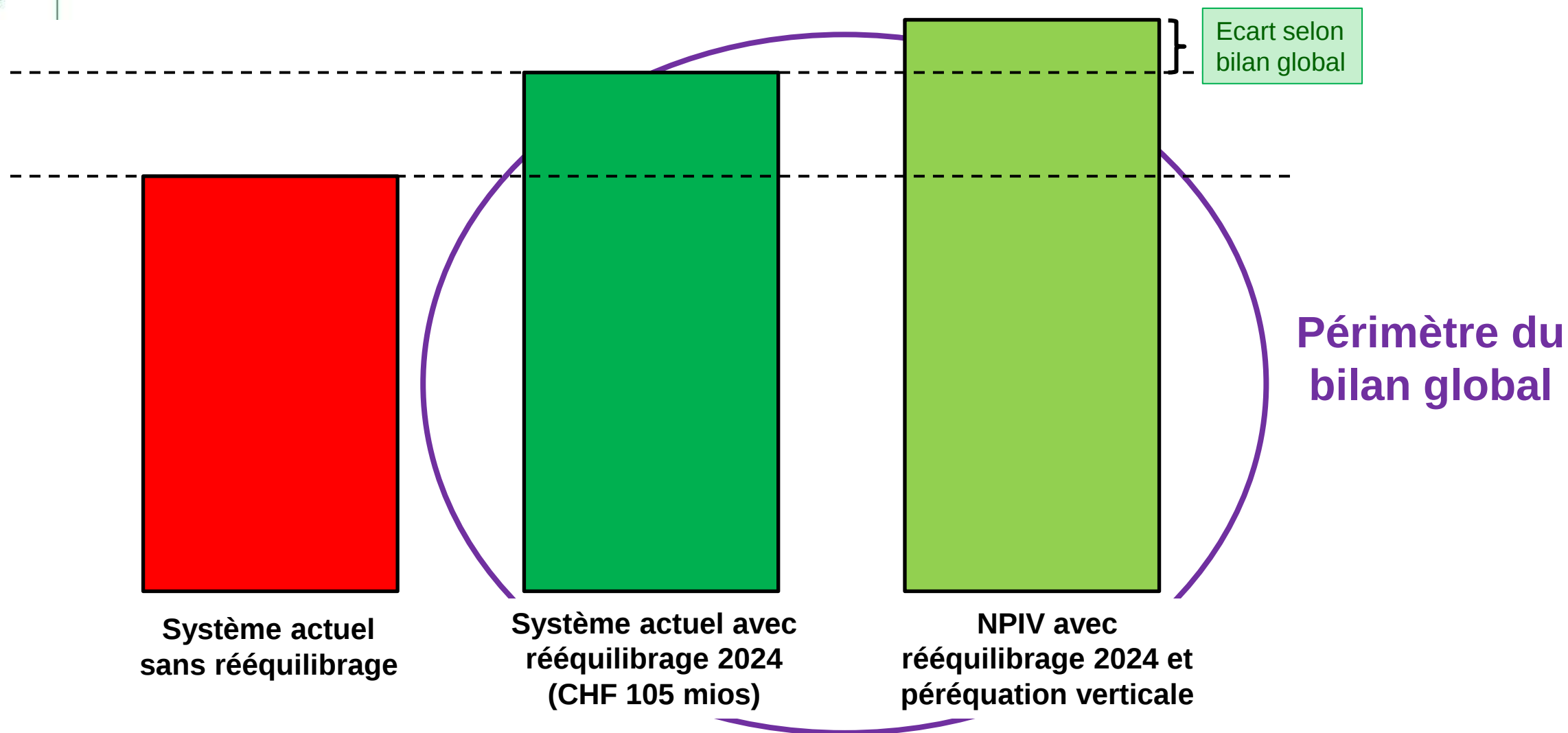


Explication du bilan global (2)

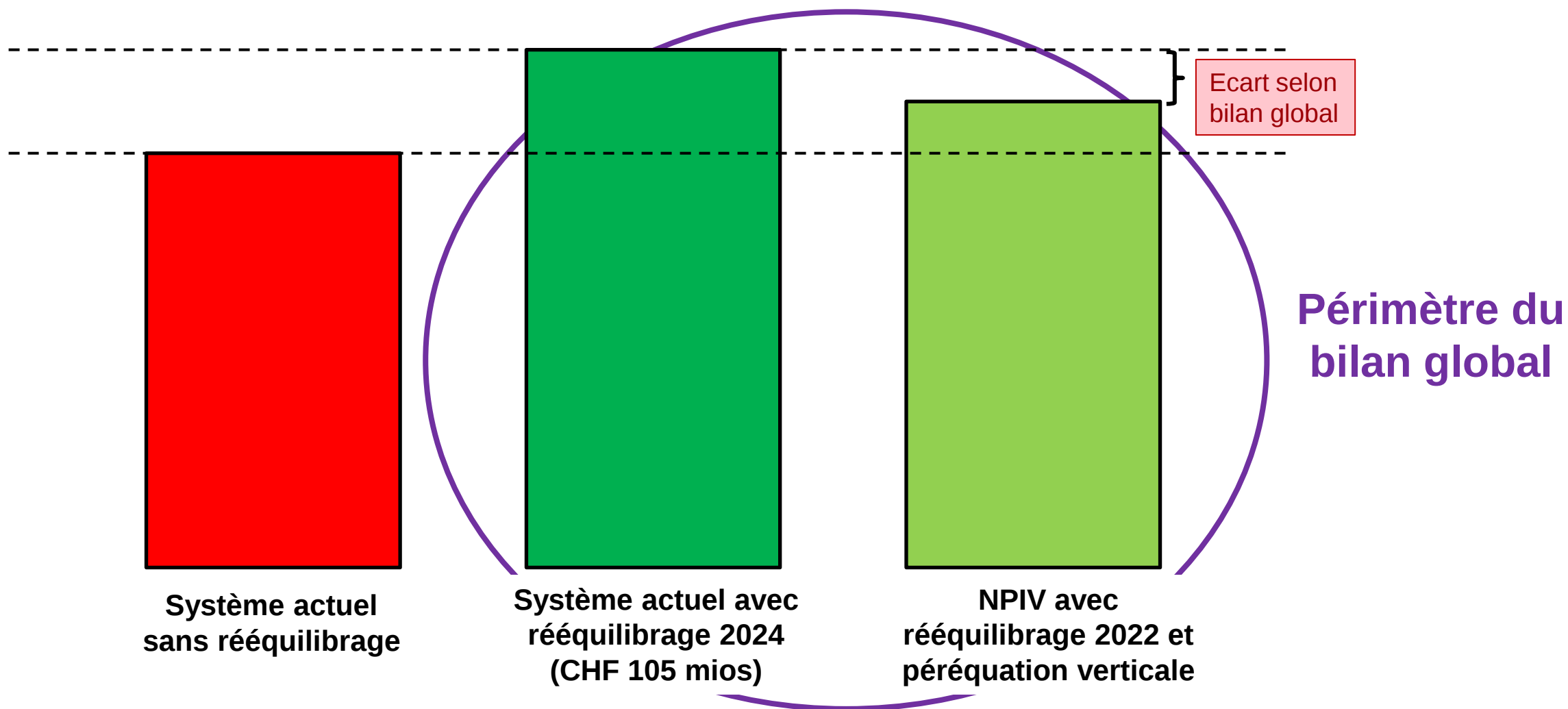
- Comparaison avec une large partie du rééquilibrage financier déjà comptabilisé dans la situation « système actuel »
- Les communes avec un écart défavorable dans le bilan global, seront désavantagées par le basculement de système...
- ...mais elles ne seront pas forcément perdantes par rapport à une situation sans nouvelle péréquation ET sans rééquilibrage



Exemple de commune « avantagée »

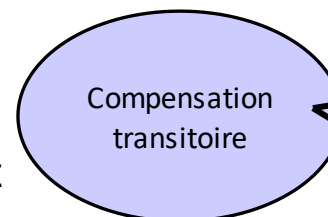


Exemple de commune « désavantagée »



Communes avantagées et désavantagées

- 230 communes avantagées (630'000 habitants) c'est-à-dire plus des trois-quarts des communes et de la population vaudoise
- Majorité de communes avantagées dans toutes les catégories (taux d'imposition, capacité financière, population et district), car résolution des effets pervers et pas changement des équilibres
- Passage au nouveau système facilité par l'effort financier de l'Etat
- compensation transitoire entre 2025 et 2029 pour les communes désavantagées calculée selon le bilan global 2022 définitif
- 5 ans pour bénéficier de la nouvelle dynamique de la PCS (17%)



Communes	Système actuel	NPIV	Variation
A	CHF	CHF	- CHF
B	CHF	CHF	- CHF
C	CHF	CHF	- CHF
D	CHF	CHF	- CHF
E	CHF	CHF	+ CHF
F	CHF	CHF	- CHF
G	CHF	CHF	+ CHF
H	CHF	CHF	- CHF
I	CHF	CHF	- CHF
J	CHF	CHF	- CHF
K	CHF	CHF	- CHF

2025	2026	2027	2028	2029	dès 2030
Compensation à 100%	Compensation à 100%	Compensation à 75%	Compensation à 50%	Compensation à 25%	Compensation à 0%



Et pour Vevey ?



Bilan global pour Vevey

- RFS = 3'267 francs par habitants
- Aucune péréquation des besoins structurels
- Légère diminution pour les charges particulières des villes
- Forte diminution de la facture policière
- Effet dynamique très important sur la PCS (300'000 francs par année)
- Assurance avec le maintien d'un système de solidarité

Conclusion



Ressources en ligne

- Sur le site du Canton - www.vd.ch/NPIV (notamment une formation en ligne)
- Sur le site de l'UCV - www.ucv.ch (Thématiques / Péréquations financières)



Merci de votre attention

Questions ?

Total 2019

Manifestations	Lieu	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023
		2'452'333	2'028'415	1'830'333	2'101'154	2'068'000
1er août	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Agenda Culturel	Vevey	CHF 12'000.00	CHF 12'000.00	CHF 12'000.00	CHF 12'000.00	CHF 12'000.00
Cinema en plein air	Vevey	CHF -	CHF 5'536.00	CHF -	CHF 3'000.00	CHF -
Concours Int. Piano Clara Haskil	Vevey	CHF 5'000.00	CHF 5'000.00	CHF 2'500.00	CHF 5'000.00	CHF 5'000.00
Festival de Capoeira	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 500.00	CHF -
Festival du Bout du Monde	Vevey	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Festival Images	Vevey	CHF 110'000.00	CHF 132'000.00	CHF 88'000.00	CHF 154'000.00	CHF 125'000.00
Festival International des Artistes de rue	Vevey	CHF 20'000.00	CHF 9'105.00	CHF -	CHF 12'000.00	CHF 15'000.00
Festivalocal	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Fête Multiculturelle	Vevey	CHF 3'000.00	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Fevi 2019 - Journée régionale	Vevey	CHF 40'000.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
FeVi 2019 - Ville en Fête	Vevey	CHF 300'000.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
Foire aux Vins Vevey	Vevey	CHF 3'000.00	CHF -	CHF 2'000.00	CHF 2'000.00	CHF -
Foire de la St-Martin	Vevey	CHF 3'000.00	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Foodculture Days	Vevey	CHF 15'000.00	CHF 10'000.00	CHF 2'500.00	CHF 2'000.00	CHF 20'000.00
Lavaux Classic - Vendanges en musique	Vevey - Lavaux	CHF 5'000.00	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Lavaux Panoramic	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 43'000.00	CHF 10'000.00
Lignes ouvertes	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Marchés Folkloriques de Vevey	Vevey	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	CHF 7'500.00	CHF 7'500.00	CHF 15'000.00
Mozart & Debussy	Vevey	CHF 3'000.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
Nuit de l'Hôtellerie Montreux Riviera	Riviera	CHF 2'000.00	CHF -	CHF 2'000.00	CHF 2'000.00	CHF -
PictoBello	Vevey	CHF 5'000.00	CHF -	CHF 2'500.00	CHF 3'000.00	CHF 5'000.00
Quais de Noël (selon demande 2017)	Vevey	CHF 33'333.00	CHF 33'333.00	CHF 33'333.00	CHF 33'333.00	CHF -
Riviera Tango Fiesta	Vevey - LTdP	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00	CHF -	CHF 2'000.00	CHF 3'000.00
Septembre Musical	Montreux, Vevey	CHF 80'000.00	CHF -	CHF 64'000.00	CHF 80'000.00	CHF 120'000.00

Total 2019

Société de Développement de Vevey	Vevey	CHF 6'000.00	CHF 6'000.00	CHF 6'000.00	CHF 6'000.00	CHF -
Streat Food Festivals Vevey & Montreux	Vevey	CHF 25'000.00	CHF 20'000.00	CHF -	CHF 10'000.00	CHF 15'000.00
Vevey A.live	Vevey - LTDP	CHF -	CHF 40'000.00	CHF -	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00
Vevey Brisolée	Vevey	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00	CHF 1'000.00	CHF 3'000.00	CHF -
Vevey International Funny Film Festival	Vevey	CHF 8'000.00	CHF 12'000.00	CHF 6'000.00	CHF 6'000.00	CHF 15'000.00
Vevey Réveillon	Vevey	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00	CHF 3'000.00
Vevey Spring Classic	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 1'000.00	CHF -
Vevey sur Glace	Vevey	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	CHF 2'000.00	CHF 15'000.00	CHF -
Vevey Village de Noël	Vevey	CHF -	CHF -	CHF 5'000.00	CHF -	CHF -
Vibiscum	Vevey	CHF -	CHF -	CHF -	CHF 55'000.00	CHF 100'000.00
Nuits des musées AMRV	Riviera	CHF 25'000.00	CHF -	CHF -	CHF 2'000.00	CHF -
Cross de la Riviera	Riviera	CHF 3'000.00	CHF -	CHF -	CHF -	CHF -
Subside MVT points "i"	Riviera	CHF 1'600'000.00	CHF 1'600'000.00	CHF 1'500'000.00	CHF 1'500'000.00	CHF 1'500'000.00
Produits touristiques	Riviera	CHF 29'000.00	CHF -	CHF 30'000.00	CHF 25'000.00	CHF -
Projets Enjoy signalétique	Riviera	CHF -	CHF 26'441.40	CHF -	CHF 8'821.15	
Animation quais (O.Pittet)	Riviera	CHF 75'000.00	CHF 75'000.00	CHF 61'000.00	CHF 61'000.00	CHF 75'000.00

Insécurité à la Place de la Gare et environs... ça suffit !

En mai 2022, Madame Anna lamartino-Sica, soutenue par le PLR, a déposé un postulat concernant l'insécurité à la Gare et ses environs. Il y était demandé d'œuvrer pour mettre fin à cette situation.

Une commission a été créée, des séances ont été tenues et des actions ont sûrement été faites. Lesquelles ?

Nous osons mettre en doute leur efficacité, voire leur existence, puisque de plus en plus de ces « commerçants » traînent et interpellent les passants, sans oublier qu'ils occupent massivement l'espace public.

Lors de la précédente interpellation, il nous avait été retorqué qu'il s'agissait des individus en précarité et qu'ils avaient besoin d'aide. En somme, la répression n'était pas la solution. Aujourd'hui, après 15 mois, le PLR demande ce qu'il en est de cette aide, comment et par qui ont-ils été pris en charge.

S'ils sont aidés, comment se fait-il que leur nombre augmente à vue d'œil ?

Des parents, des citoyens, des femmes, des hommes, des habitants de Vevey et des environs nous sollicitent quotidiennement avec cette problématique. L'impression générale est que rien n'est entrepris pour endiguer ceci.

Pour en revenir à la question de la répression, puisque l'aide prétendument apportée ne semble pas porter ses fruits, nous vous posons les questions suivantes et demandons que celles-ci nous soient transmises par écrit :

1. Quels sont les missions spécifiques qui ont été données à ASR, voir à la police cantonale ?
2. Quelles sont les autres pistes explorées par la Municipalité pour mettre fin à ce fléau ?

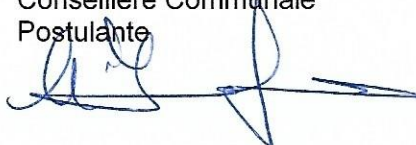
En effet, nous nous permettons de parler de police, car il semble que la présence de ces individus serait liée à la vente de produits illicites.

Au nom du groupe PLR.Vevey :

Sandra Marques
Président du Groupe PLR.Vevey
Conseillère Communale



Anna lamartino-Sica
Conseillère Communale
Postulante



Interpellation de Vevey Libre pour la séance du Conseil du 7 septembre 2023

Vevey, le 4 septembre 2023

Vevey - Riponne, drogues et toxicomanie, que fait ASR et la Municipalité ?

Madame la Présidente
Mesdames les Municipales
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs, chers collègues

Le 28 août, le Municipal de Lausanne, M. Pierre-Antoine Hildbrand donnait un interview au Blick où il annonçait des mesures concernant la dégradation de la situation à la Riponne. En effet, depuis le début de l'été et selon les dires du Municipal, les toxicomanes se piquent et défèquent dans l'espace public. Le municipal PLR annonce donc qu'un groupe antidrogue sera créé, avec 42 agents qui patrouilleraient toute la journée et toute la nuit, aussi longtemps que la tranquillité ne sera rétablie.

Nous avons une situation similaire à Vevey : c'est-à-dire des toxicomanes qui s'injectent des doses en public, qui fument du crack dans les WC publics en laissant les déchets (seringues, pipe à crack et j'en passe) sur les voies publiques. Cette déclaration du municipal de la sécurité de la ville de Lausanne est à prendre en considération. Il n'est pas exclu que certains toxicomanes y compris des dealers de la Riponne viennent à Vevey.

Pourquoi cette crainte ? En 2016, un document intitulé « des actions entreprises contre le trafic de stupéfiants à Bex » a été établi par la Police Cantonale, la Police du Chablais, le Municipal de l'époque M. Daniel Hediger et approuvé par Mme Métraux en tant que ministre de la sécurité vaudoise. A la page 3, on peut y lire que l'évolution d'une opération - similaire à celle que M. Hildebrand entend mener - a été documentée. Il a été constaté que par la suite, les dealers se sont déplacés à Aigle et à Vevey (voir lien ci-dessous).

Nous aimerions
J'aimerais savoir de notre Municipalité :

1. À partir de ces constats, quelles informations supplémentaires la Municipalité a-t-elle obtenu d'ASR sur les mesures qu'elle entend prendre pour que Vevey ne devienne pas la plaque tournante vaudoise du marché de la drogue et ne soit plus celle de l'Est Vaudois ?

2. À la suite de cette communication de M. Hildbrand, est-ce que la Municipalité et/ou ASR ont pris contact avec lui ou son administration pour discuter du très probable tourisme des toxicomanes y compris des dealers à venir et des mesures permettant de prévenir un tel déplacement ? si oui, lesquelles sont-elles ?
3. Quelles démarches la Municipalité a-t-elle entreprises auprès de la police cantonale qui a la charge de la répression en matière de stupéfiants ?
4. La Municipalité est-elle prête à négocier un contrat de prestations particulier avec ASR pour prendre des mesures comme à Lausanne pour empêcher le développement de cette zone de non-droit dans les alentours de la gare de Vevey ?
5. Si non, pour quelles raisons ? Et dans ce cas, quel plan d'action la Municipalité et/ou ASR vont-ils déployer pour garantir la sécurité des citoyens ?

Nous souhaitons une réponse écrite ~~ou orale~~.

Pour Vevey Libre,

Sarah Dohr



<https://www.blick.ch/fr/news/suisse/lausanne-traque-les-dealers-une-brigade-antidrogue-sera-deployee-place-de-la-riponne-id18884829.html>

http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Pr%C3%A9sentation%20-%20Bilan-stups-Bex%2019%2012%2016.pdf?path=%2FCompany+Home%2FVD%2FCHANC%2FSIEL%2Fantilo%2Fobjet%2FCE%2FCommuniqu%C3%A9+de+presse%2F2016%2F12%2F608738_Pr%C3%A9sentation+-+Bilan-stups-Bex+19+12+16_20161219_1306126.pdf